

RAPPORT

Le vote pour tous

Comment mobiliser la société pour défendre une démocratie plus inclusive

_Dorian Dreuil et Clémence Pène (coord.)
_Anne-Lise Bance _Alice Barbe
_Habiba Bigdade _Mathieu Gallard
_Noé Girardot-Champsaur _Adeline Hazan
_Julie Henches _Elliot Lepers
_Clara Michielini _Coline Serra
_Caroline Span



Introduction

Pour une démocratie inclusive et ouverte

– Dorian Dreuil¹

Expert associé de la Fondation Jean-Jaurès, membre et coprésident d'A Voté

– Clémence Pène²

Experte en mobilisation et en participation citoyenne et coprésidente d'A Voté

« Pourquoi, après cinquante ans d'exercice constant du droit électoral sous la forme actuelle, inventez-vous – permettez-moi de les appeler par le nom qu'elles méritent – toutes ces chinoïseries ? »

Charles Ferry, 1^{er} avril 1898 à la Chambre des députés

L'année du *backlash* démocratique

L'année 2024 devait être une fête de la démocratie : la moitié de la population mondiale en âge de voter était appelée aux urnes. Un record dans l'histoire de l'humanité qui aurait pu réjouir les démocrates de la planète. Et pourtant, pour la première fois depuis plus de vingt ans, il y a désormais plus d'autocraties que de démocraties sur la planète : près de 91 contre 88 régimes démocratiques³. À l'ombre des conflits armés, des affrontements interreligieux, des débats polarisés et des crises économiques et sociales, une autre guerre est à l'œuvre et oppose les autocraties contre les démocraties. C'est un enseignement du rapport de l'Institut V-Dem (Varieties of Democracy) rattaché au département de science politique de l'université de Göteborg et qui analyse les tendances des régimes politiques dans le monde depuis plus de

dix ans. Dans ce même rapport, on décompte que près des trois quarts des habitants de la planète vivent désormais en autocratie. L'autocratisation du monde n'est plus un signal faible, mais est devenue une véritable tendance internationale qui s'accompagne inévitablement du recul des droits civils et politiques acquis par la conquête de la démocratie durant plus d'un siècle. Alors que le côté obscur des autocrates s'accélère, nous observons un véritable *backlash* démocratique sans frontières.

Une épidémie de « démo-anxiété »

Quand elles ne disparaissent pas, les démocraties s'affaiblissent aux yeux de l'opinion publique. Dans le premier chapitre de ce rapport, Mathieu Gallard

1. Auteur de *Plaidoyer pour l'engagement citoyen* (Va, 2019), co-auteur de *Rendez les doléances ! Enquête sur la parole confisquée des Français* (JC Lattès, 2022) et *Les villes, nouvelles fabriques démocratiques ?* (L'Aube/Fondation Jean-Jaurès, 2025), il milite pour une rénovation des pratiques démocratiques et la promotion de l'engagement civique des jeunes.

2. Elle a participé à plusieurs campagnes en France et aux États-Unis avant de rejoindre le secteur public d'où elle œuvre en faveur de la transformation numérique et culturelle des administrations par le design, la transparence et l'innovation civique. Elle est membre du conseil d'administration de l'association Démocratie Ouverte.

3. *25 Years of Autocratization – Democracy Trumped?*, Variety of Democracies, mars 2025.

dessine le paysage des attentes des Français vis-à-vis du fonctionnement des institutions et leur besoin de renouveau démocratique. Chez nous, en France, jamais la défiance vis-à-vis des institutions démocratiques et politiques n'a été aussi grande. « Le baromètre de la confiance politique » du Cevipof 2025¹ ne dit pas autre chose : seuls 26 % des Français déclarent avoir « confiance dans la politique », 52 % considèrent « qu'il n'y a pas de quoi être fier de notre système démocratique » et 28 % des Français estiment que « la démocratie fonctionne bien ». C'est sur ce terreau de « démo-anxiété » que surgit le monstre de l'aspiration à plus d'autorité dans une société. Sur les décombres du fonctionnement de nos institutions naît dans l'opinion l'idée que, puisqu'elle ne fonctionnerait plus, on pourrait se passer de démocratie. Dans le paysage politique français actuel, nombreux sont les césaristes à peine voilés et les autocrates en puissance qui sont prêts à cueillir cette colère pour la transformer en campagne électorale populiste et à jouer la « démocratie contre elle-même ».

Duplomb dans l'aile pour les élections

Le succès inédit de la pétition contre la loi Duplomb a ouvert cet été 2025 une conversation sur l'efficacité des dispositifs démocratiques, d'une part, et sur la légitimité de décisions prises par des élus de moins en moins représentatifs de la société française, d'autre part. Les opposants à la loi interrogent ainsi l'opacité de la mécanique parlementaire² et pointent une « élite³ » économique et politique qui confisque les décisions démocratiques. Ces arguments résonnent avec la tribune en faveur de la parité sociale en politique initiée par le collectif Démocratiser la politique parue en juillet 2025⁴ qui met ainsi en évidence que, si 2,75 millions de personnes, en majorité issues des

classes populaires, ont déjà candidaté à une élection en France depuis 2002 – ce qui témoigne d'un appétit d'engagement à revers des idées reçues –, seulement 2 % des députées et des députés élus en 2012 en étaient issus. De même, lors des européennes de 2024, 87 % des eurodéputées et des eurodéputés français appartiennent aux classes supérieures, alors qu'elles ne représentent que 14 % de la population active. Par effet de miroir, les catégories sous-représentées dans la classe politique, les jeunes et les classes populaires votent moins que les autres catégories de la population. En effet, l'abstention n'est pas un choix individuel aléatoire, c'est un phénomène socialement situé : elle touche surtout les jeunes, les précaires, les quartiers populaires, les territoires ruraux ou ultramarins.

Ce sont 10 millions de citoyens qui sont écartés de l'exercice du droit de vote, non par choix, mais par obstacles administratifs ou sociaux. Un rapport d'enquête parlementaire⁵ sur l'organisation des élections paru au printemps 2025 rappelle ainsi que 2,9 millions de personnes sont non inscrites sur les listes électorales, tandis que 7,7 millions sont « mal inscrites », c'est-à-dire dans un autre bureau de vote que celui le plus proche de leur domicile, ce qui multiplie par trois leurs chances de s'abstenir. Face au spectre de l'abstention qui promet de s'imposer à nouveau au prochain scrutin municipal (54 % en moyenne aux dernières élections municipales et jusqu'à plus de 70 % dans certaines communes), que proposent le gouvernement ou les partis ? À peu près rien. Les sujets de l'abstention et du manque de représentativité de la vie politique semblent faire l'objet au moins d'un déni, sinon d'un aveuglement délibéré par peur d'un sursaut de participation qui ne bénéficierait pas aux décideurs les plus installés. Malgré les difficultés chroniques, les votes en ligne et par correspondance restent tabous, la procuration exige toujours de se déplacer au commissariat. Un siècle après les vifs débats suscités par l'introduction de l'isoloir⁶, les recommandations innovantes pour favoriser la participation

1. « En qu[o]i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? Le baromètre de la confiance politique, vague 16 », Cevipof, février 2025.

2. Jules Boyadjian, « “La proposition de loi Duplomb est le produit d'une grave dérive institutionnelle” », *Le Monde*, 22 juillet 2025.

3. Cyril Dion, « Loi Duplomb : ce n'est plus à une petite élite de décider pour nous si nous allons ingérer des pesticides », *Libération*, 21 juillet 2025.

4. Collectif, « Au fil des étapes vers l'exercice réel du pouvoir, les classes moyennes et populaires sont évincées », *Le Monde*, 25 juillet 2025.

5. Thomas Cazenave et Antoine Léaument, *Rapport concernant l'organisation des élections en France*, n°1479, Assemblée nationale, 28 mai 2025.

6. Alain Garrigou, « Le secret de l'isoloir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 71-72, mars 1988.

du plus grand nombre ne manquent pas et sont loin de réclamer une réforme constitutionnelle d'ampleur. Censée protéger des intimidations, l'innovation législative que constitue l'isoloir provoque à l'époque les controverses les plus farfelues – risque de contagion par le stylo dans l'isoloir, risque d'émotion incontrôlée liée à la solennité de l'acte – qui révèlent en creux la méfiance fondamentale quant à la capacité sociale et la compétence politique des électeurs. Depuis plusieurs années, l'ONG A Voté milite pour un décalage de la date limite d'inscription sur les listes électorales, une dématérialisation totale de la procuration et des campagnes d'ampleur contre la mal-inscription. Le rapport parlementaire cité plus haut ainsi qu'un rapport du Conseil économique, social et environnemental (Cese) de 2022¹ mentionnaient un grand nombre de réformes originales, comme le vote obligatoire à 18 ans, confier explicitement aux communes une mission de diffusion locale de l'information électorale avec les moyens financiers idoines, le droit de vote des étrangers aux élections municipales, l'isoloir dans les supermarchés ou encore la garantie du caractère chômé du dimanche électoral pour ne priver personne de la liberté de se rendre aux urnes. Aucune ne fait cependant l'objet d'une mise à l'agenda politique.

Pour de nouvelles règles du jeu électoral

Où est passé le combat de la gauche pour le droit de vote des étrangers ? Dans le présent rapport, Habiba Bigdade, membre du Conseil national de la Ligue des droits de l'homme et du collectif J'y suis, j'y vote !, rappelle que cette modalité est très répandue en Europe. Portée un temps par François Hollande, abandonnée depuis par les socialistes, elle mérite de revenir sur le devant de la scène dans un contexte où les élections municipales sont le scrutin qui connaît la plus forte abstention de ces dernières années. Le plaidoyer

pour le droit de vote à 16 ans a, lui, davantage le vent en poupe : après la Belgique et l'Allemagne qui l'ont mis en place aux dernières élections européennes, le Royaume-Uni a annoncé mi-juillet dernier son intention d'adopter la mesure, au nom de la « modernisation de la démocratie britannique² ». Abaisser l'âge de vote à 16 ans aux élections municipales permettrait aux jeunes d'exercer leur droit de vote dans un contexte favorable : la plupart d'entre eux sont encore dans le giron familial et sont scolarisés. Deux facteurs qui encouragent la participation électorale, selon Adeline Hazan dans le présent rapport. À un autre dispositif en vogue, le référendum, les autrices de l'association Mieux Voter, Coline Serra et Anne-Lise Bance, préfèrent le « préféréndum », une application du jugement majoritaire au cas du référendum, dispositif susceptible de rafraîchir les règles du jeu électoral en profondeur.

Hier inconnu, aujourd'hui futur maire de New York, Zohran Mamdani a fait la preuve ces dernières semaines qu'une excellente stratégie de mobilisation de terrain peut faire mentir les sondages. Parti avec un certain nombre de handicaps dans le contexte américain – socialiste, musulman, moins soutenu par les puissances financières que son adversaire –, le candidat démocrate a permis, avec l'aide de ses 50 000 volontaires de terrain, un renouvellement majeur du corps électoral new-yorkais. Son effort en faveur de l'inscription sur les listes électorales aura ainsi permis d'inscrire douze fois plus d'électeurs qu'il y a quatre ans – 37 000 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les deux semaines avant l'élection – et quasiment doublé le nombre d'électeurs de moins de 40 ans : en 2025, 400 000 électeurs de moins de 40 ans ont ainsi voté à la primaire, contre 230 000 en 2021. Le « miracle Mamdani » est-il reproductible en France ? Le rapport de force générationnel n'est pas en la faveur de la génération Mamdani : pour la première fois, la majorité des Français en âge de voter au 1^{er} janvier 2025 ont plus de 50 ans³.

Qui réussira à mobiliser les 3 millions de lycéens qui arrivent sur le « marché » électoral en 2026 pour renverser la tendance ? La société civile et les entre-

1. *Engagement et participation démocratique des jeunes*, Conseil économique, social et environnemental, 2022.

2. « Le gouvernement britannique veut abaisser l'âge du droit de vote de 18 à 16 ans, pour moderniser la démocratie », *Le Monde*, 17 juillet 2025.

3. « Pour la première fois, la majorité des Français en âge de voter ont plus de 50 ans, selon l'Insee », *France Info*, 29 mai 2025.

prises, peut-être, comme l'évoque Clara Michielini qui propose dans le présent rapport de rompre avec la frilosité traditionnelle du secteur privé face aux enjeux démocratiques inédits ? Les philanthropes, sinon, comme l'espèrent Alice Barbe et Caroline Span dans leur chapitre ? L'avenir électoral appartient à celles et ceux qui réinventent les règles du jeu démocratique, montre Noé Girardot-Champsaur, qui propose un tour du monde des techniques de *Getting Out The Vote* (GOTV), d'Indonésie en Slovaquie. En France, la campagne éclair contre l'extrême droite aux élections législatives s'est organisée sans, sinon contre, les partis politiques traditionnels, montrent Julie Henches et Elliot Lepers dans le dernier chapitre de ce rapport. Peu mobilisés hors campagne, de moins en moins formés, ni outillés, les partis peinent à réinventer leurs modes de dialogue avec les électeurs en dehors de leurs tentatives plus ou moins heureuses d'investir TikTok. Ne pourraient-ils pas s'inspirer du Parti socialiste belge qui a récemment recruté un spécialiste des assemblées citoyennes ? Du mouvement de résistance à la loi Duplomb naîtra peut-être une nouvelle innovation démocratique de l'ordre de la convention citoyenne susceptible de dérouiller un peu la mécanique paresseuse de nos élus.

Vers le progrès démocratique et au-delà

S'il fallait trouver une vertu au chaos politique advenu depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024, et c'est peut-être la seule, c'est la prise de conscience dans la société que le sujet démocratique est une question avant tout politique et devant laquelle le politique se positionne désormais. Pas un meeting ni un congrès de partis politiques français n'appose le mot « démocratie » sur son pupitre ou son programme. Mais derrière les slogans vides des uns et les mots valises des autres, on ne sait pas tou-

jours ce que cache comme propositions concrètes l'ambition de « renouveau démocratique » dans la bouche du politique. Dans un moment politique rempli de doutes, la seule certitude qui peut guider nos pas est que la démocratie ne progresse et ne s'enrichit que lorsqu'elle s'enracine dans la conquête de nouveaux droits civiques et politiques. À l'heure du concours Lépine des idées d'une démocratie nouvelle où le politique cherche désespérément des idées pour rafraîchir notre système politique, ce rapport en propose quelques-unes pour changer de regard sur les urnes et sur celles et ceux qui peuvent défendre la démocratie. Pour ce faire, nous avons réuni des responsables d'ONG, des militants associatifs et experts en mobilisation citoyenne qui défendent la démocratie au quotidien, scrutin après scrutin, pour imaginer une démocratie renouvelée grâce à un corps électoral qui ressemble enfin au corps social.

Bien sûr, ces propositions ne suffisent pas en elles-mêmes pour répondre à la crise démocratique que nous vivons. Il y aurait tant à apprendre des démocraties voisines de la nôtre pour moderniser l'accès au bureau de vote. Les urnes sortent de plus en plus des bureaux de vote, certains pays imaginent des bureaux de vote mobiles pour les personnes les plus éloignées. Les Pays-Bas ont démocratisé le vote en l'installant dans des lieux de vie du quotidien. On peut voter dans un musée, une boîte de nuit ou encore dans une salle de sport¹. Depuis 1957, l'Allemagne a mis en place le vote par correspondance par voie postale pour permettre aux personnes âgées et handicapées de voter plus facilement². Il est depuis étendu à de plus en plus de catégories de population, tandis qu'en France, le vote par correspondance des détenus en prison vient d'être supprimé³. En Estonie, surnommée « e-Estonie » dans le domaine politique, les électeurs peuvent voter par Internet, en s'identifiant avec leur téléphone, sans que cela ne représente un danger pour quiconque⁴. Il faudrait un nouveau rapport pour étudier ces innovations démocratiques qui, mises bout à bout, permettent de moderniser nos opérations électorales et d'encourager le vote.

1. « Ces lieux insolites où on peut aller voter aux Pays-Bas », *Courrier international*, 7 juin 2024.

2. Ernst Stetter, *Le vote par correspondance en Allemagne*, Fondation Jean-Jaurès, 16 décembre 2020.

3. Aurélien Hélias, « Le vote par correspondance des détenus aux élections locales est supprimé », *Le courrier des maires*, 22 juillet 2025.

4. Anthony Hernandez, « L'Estonie, paradis du vote électronique », *Le Monde*, 4 mars 2011.

En attendant, les différentes propositions que nous émettons permettent déjà de dessiner un nouvel imaginaire démocratique, celui d'une République qui garantit le vote pour tous. Alors que le prochain scrutin devrait être, sauf « surprise du chef » (de l'État), les

élections municipales de 2026, ces quelques idées apportées ici au débat ont pour ambition de nourrir nos réflexions collectives sur ce que c'est que d'appartenir à la « vie de la Cité », à commencer par ses quartiers.

« Remettre du vent dans les voiles de la démocratie » : les attentes des Français vis-à-vis du fonctionnement des institutions

– Mathieu Gallard

Directeur d'études chez Ipsos, spécialiste de l'analyse des tendances d'opinion et tendances électorales

L'affaire est entendue : les démocraties font face à des vents contraires. Au cours des dernières années, le concept d'« érosion démocratique » a fait florès, caractérisant une tendance à la dégradation de la qualité de la démocratie dans de nombreux pays, voire à la transformation de régimes auparavant démocratiques en pays plus ou moins autoritaires. Selon le rapport de 2024 du V-Dem Institute¹, le nombre de démocraties libérales² dans le monde est passé de 43 au tournant des années 2010 à 32 en 2023, essentiellement au profit des régimes les plus durs – qualifiés d'« autocraties fermées³ » – passés durant la même période de 22 à 33. Cette érosion démocratique concerne des pays aussi différents que la Géorgie, la Hongrie, l'Inde, Israël ou la Tunisie ; les États-Unis, du fait du dédain marqué de la nouvelle administration de Donald Trump pour les normes démocratiques, devraient sans nul doute suivre une pente similaire.

Pour autant, les démocraties libérales ne font pas seulement face à ce risque autoritaire. De nombreux indices, issus aussi bien d'études d'opinion que de

l'observation des résultats électoraux ou des mouvements sociaux, montrent que l'insatisfaction des citoyens envers la démocratie est croissante – toutefois, les aspirations populaires ne se tournent pas forcément vers l'autoritarisme, mais au contraire vers un renouveau voire un renforcement de la démocratie. C'est en nous concentrant sur le cas français que nous approfondirons cette dimension, grâce à une étude internationale menée par Ipsos en septembre 2024⁴.

Un mécontentement très vif envers le fonctionnement de la démocratie en France

Le constat n'est pas surprenant : les Français se montrent très mécontents vis-à-vis du fonctionnement de la démocratie. La France est même le pays où l'insatisfaction est la plus forte : 55 % de mécontents

1. *Democracy Report 2024. Democracy Winning and Losing at the Ballot*, V-Dem Institute, University of Gothenburg, 2024.

2. Les pays où les élections sont libres et équitables, où les principes démocratiques de base (liberté d'expression ou d'association...) sont respectés, où des contraintes judiciaires et législatives pèsent sur l'exécutif et où les libertés civiles et l'égalité devant la loi sont garanties.

3. Les pays sans élections multipartites et où les principes démocratiques de base sont ignorés.

4. L'enquête a été menée du 13 au 27 septembre 2024 en Croatie, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Espagne, Suède et aux États-Unis. En France, un échantillon représentatif de 1 005 adultes a été interrogé. Le KnowledgePanel d'Ipsos a été utilisé : c'est un panel probabiliste dont les membres sont recrutés par voie postale ou téléphonique grâce à un tirage aléatoire au sein de l'ensemble de la population nationale. Chaque individu a donc une chance non nulle et connue d'être tiré au sort, limitant les biais de sélection. Cette méthode probabiliste a pour avantage d'augmenter la probabilité d'interroger des individus difficiles à joindre dans les enquêtes en ligne classiques (éloignés du numérique, 16-24 ans, 65 ans et plus...) et constitue une alternative de qualité aux enquêtes aléatoires en face-à-face ou par téléphone.

(contre 25 % de satisfaits), alors que ce pourcentage est de 51 % en Italie et en Espagne, de 50 % aux États-Unis et de seulement 33 % en Pologne et de 14 % en Suède. Autre élément inquiétant, le sentiment envers l'évolution du fonctionnement de la démocratie est particulièrement négatif en France : 74 % des citoyens estiment que, dans ce domaine, les choses se sont dégradées au cours des cinq dernières années, alors que « seuls » 62 % des Américains, 53 % des Espagnols, 52 % des Néerlandais, 45 % des Italiens, 38 % des Suédois et 27 % des Polonais partagent cette opinion.

Plus largement, les Français sont parmi les moins enclins à juger que leur gouvernement apporte des résultats concrets à destination des citoyens : 16 %, contre 38 % en Pologne, 34 % en Suède, 28 % en Espagne, 20 % aux États-Unis et 18 % en Italie. Paradoxalement, ils sont en revanche les plus nombreux à juger que leur commune apporte des résultats concrets pour les citoyens : 58 %, en première position devant les Polonais qui sont 52 % à partager cet avis. Si le mécontentement vis-à-vis de la démocratie est très fort au niveau national, la satisfaction est donc en revanche majoritaire au niveau local.

Des citoyens qui restent néanmoins impliqués dans la vie politique et sociale

La déception d'une partie importante de la population envers le fonctionnement de la démocratie n'implique pas pour autant un « désengagement démocratique ». Les résultats de l'enquête montrent qu'une très nette majorité de Français (70 %) estime pouvoir « influencer les choses en votant lors des élections », contre seulement 23 % qui jugent, au contraire, qu'il est « inutile de voter car cela ne change rien ». Ce sentiment que le vote reste un outil efficace est nettement majoritaire dans toutes les

catégories sociales ou générationnelles de la population. Surtout, l'engagement des citoyens ne se limite pas au vote : une partie importante de la population a concrètement pris part à la vie politique et sociale du pays au cours des douze derniers mois. 37 % des Français ont ainsi « acheté ou refusé d'acheter un produit pour des raisons politiques ou éthiques », 31 % ont « signé une pétition, en ligne ou hors ligne », 15 % ont « partagé des opinions politiques sur les réseaux sociaux » ou ont « fait grève » et 9 % ont « participé à une manifestation ». Les actions plus directement liées à la politique institutionnelle ont engagé moins de Français, mais elles ne sont pas marginales : 14 % ont « milité ou fait du bénévolat pour un parti politique ou une association à but politique » dans l'année écoulée, 5 % ont « contacté un élu national » et 4 % ont « contacté un élu local »¹.

Autant d'éléments qui confirment ce que l'observation de la vie politique et sociale récente indique : taux de participation record lors des élections législatives anticipées de 2024² qui démontre la capacité de mobilisation électorale des citoyens lorsqu'ils ont le sentiment que le résultat est incertain et que les idées et les programmes des partis en lice reflètent des options très différentes ; très forte participation lors d'épisodes sociaux aussi différents que le mouvement des « gilets jaunes » en 2018-2019 ou celui contre la réforme des retraites en 2023 qui montrent la capacité des Français à se mobiliser de manière très concrète.

Un besoin de renouveau démocratique qui n'implique pas forcément de tentation autoritaire

Dans ce contexte, les Français estiment très majoritairement (56 % contre 34 %) qu'« un changement radical est nécessaire pour améliorer le système

1. En comparaison des autres pays, les Français sont globalement parmi les plus impliqués dans la vie politique et sociale.

2. 66,7 % au premier tour, un niveau record depuis le scrutin de 1997. La possibilité d'une accession du Rassemblement national (RN) au pouvoir a naturellement joué un rôle, en mobilisant à la fois en sa faveur et contre lui.

politique actuel ». Mais cela ne nous dit rien de la nature du changement souhaité par les citoyens. Certaines données issues de sondages tendent à montrer que la demande d'autorité – si ce n'est d'autoritarisme – est forte et croissante dans le pays : la vague de 2025 du Baromètre de la confiance politique du Cevipof indique ainsi que 41 % des Français trouvent qu'une forme de gouvernement avec « un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du parlement ni des élections » serait une bonne chose¹.

Il semble toutefois que ces résultats masquent une partie de la réalité. Interrogés sur le système de gouvernement qui aurait leur préférence, les Français ne se tournent que très marginalement vers les options autoritaires : 1 % préfèrent un système où « l'armée décide de la loi » et 1 % un système où « un dirigeant fort élu par le peuple décide de la loi, sans contre-pouvoir (Assemblée, justice...) ». Une option technocratique rencontre davantage de succès, mais reste très minoritaire puisque seuls 10 % des Français penchent pour un système dans lequel « un groupe d'experts (scientifiques, techniciens, chercheurs...) non élus décide de la loi ». De même, quand on les interroge sur les qualités qu'ils attendent prioritairement d'un système de gouvernement, les dimensions qui peuvent le plus être associées à un mode de pouvoir autoritaire arrivent en queue de classement². En définitive, la demande d'autorité apparemment révélée par certains sondages met sans doute surtout en lumière une demande d'efficacité, comme l'ont par ailleurs montré certaines études quantitatives³.

Dans l'opinion, deux visions distinctes de la démocratie cohabitent

Pour autant, si les Français restent attachés à la démocratie, ils s'en font des idées très différentes. Seule une majorité relative de la population (45 %) juge que le meilleur type de système est une démocratie représentative, où « des représentants élus par le peuple et formant une assemblée votent la loi ». Plus du tiers des citoyens (35 %) lui préfèrent un système de démocratie directe où « le peuple décide directement de la loi grâce à des référendums, des assemblées citoyennes, des assemblées tirées au sort... ».

Ces préférences entre démocratie représentative et directe recourent étroitement les catégories d'âge : les moins de 35 ans préfèrent très nettement un système direct, les 35-54 ans sont partagés et les 55 ans et plus favorisent largement la démocratie représentative (voir graphique 1)⁴.

De même, on observe des différences très nettes selon le positionnement politique des individus. Ceux qui se situent très à gauche ou très à droite sont partagés dans leurs préférences envers ces deux types de démocratie, alors que les « modérés » ont une très nette inclination en faveur de la démocratie représentative (voir graphique 2). Des différences sociales existent aussi : les catégories populaires sont plus enclines à favoriser la démocratie directe là où les classes moyennes et supérieures ont tendance à lui préférer la démocratie représentative.

Globalement, on constate donc que les catégories les mieux insérées dans la société sont enclines au *statu quo* sur le plan institutionnel alors que les

1. *En qu[o]i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ?*, Cevipof, février 2025.

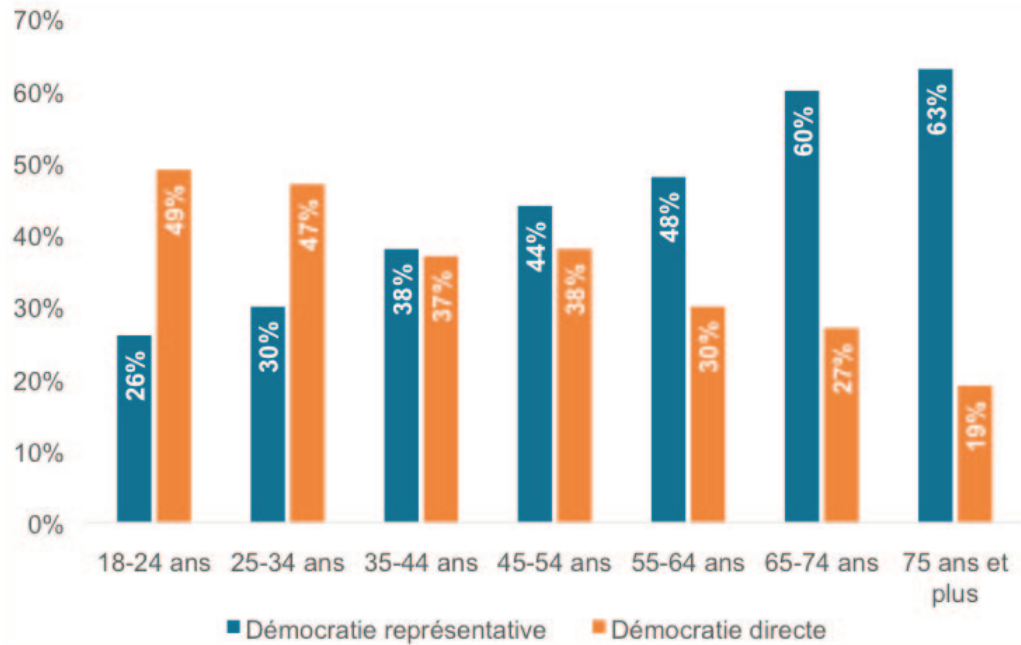
2. Seuls 13 % des Français attendent avant tout qu'un système de gouvernement soit « solide : le système politique doit être fort, solide et durable afin de pouvoir résister aux crises », alors que des dimensions beaucoup plus démocratiques comme la transparence (41 %), le dialogue (29 %), la solidarité (27 %) ou la représentativité (25 %) sont jugées bien plus importantes.

3. Par exemple aux Pays-Bas, voir Jacques Thomassen, « What's gone wrong with democracy, or with theories explaining why it has? », dans Thomas Poguntke et al., *Citizenship and Democracy in an Era of Crisis: Essays in Honour of Jan W. Van Deth*, Londres, Routledge, 2015, pp. 34-50.

4. Sur les aspirations différentes des jeunes générations en matière de démocratie, voir Vincent Tiberj, *Les citoyens qui viennent. Comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2017.

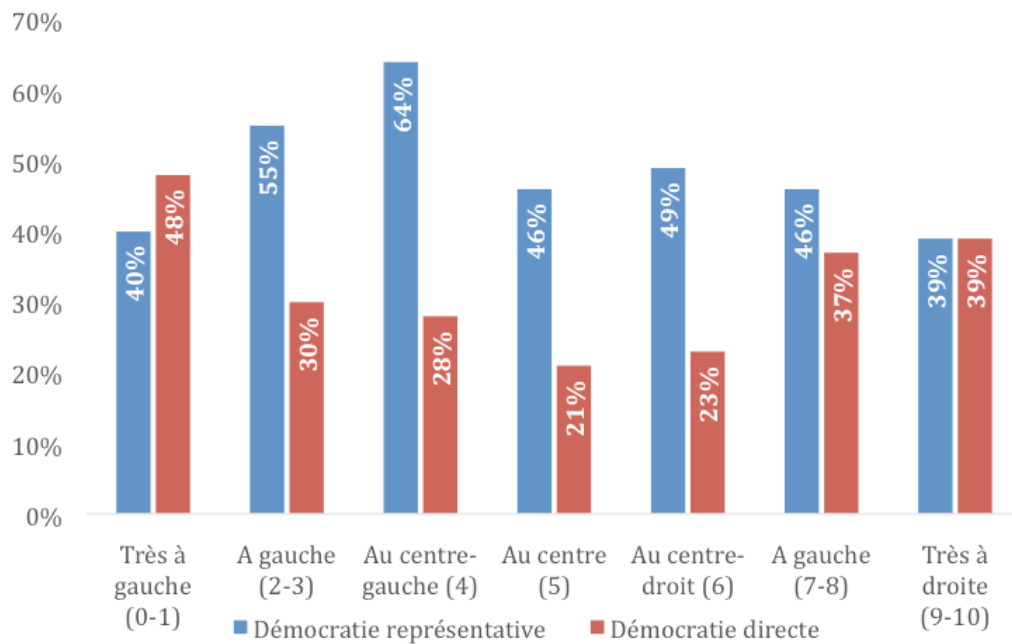
Graphique 1.

Préférence entre démocratie représentative et démocratie directe selon l'âge



Graphique 2.

Préférence entre démocratie représentative et démocratie directe selon le positionnement sur l'échelle gauche-droite



groupes sociaux qui se sentent en marge sont plus favorables à la mise en place d'éléments de démocratie directe¹.

Une volonté d'aller vers davantage de démocratie directe tout en conservant un socle de démocratie représentative

Pour autant, il ne semble pas qu'une opposition entre deux visions de la démocratie s'appuyant sur des groupes hostiles résume l'état de l'opinion dans ce domaine. Certes, les dispositifs de démocratie directe ou participative sont les plus largement approuvés : 75 % des Français souhaitent que l'on « facilite le recours aux référendums » (seuls 10 % s'y opposent) et 63 % veulent que l'on « facilite le recours aux conventions citoyennes² » (contre 21 %).

Mais dans le même temps, une majorité assez nette (46 % contre 26 %) se montre désireuse de « renforcer les pouvoirs de l'Assemblée nationale », alors que l'idée de « renforcer les pouvoirs de la présidence de la République » ne remporte l'assentiment que de 10 % des personnes interrogées. De plus, 59 % des Français approuvent l'idée d'élire les députés à la proportionnelle (contre 26 % qui y sont hostiles) et une courte majorité (47 % contre 42 %) préfère l'absence de majorité à l'Assemblée nationale pour que « le gouvernement représente l'opinion de davantage de Français et doit faire des compromis ». Le parlementarisme reste donc une notion soutenue par les citoyens.

La lecture détaillée de l'enquête semble donc montrer que les Français attendent que des éléments de démocratie directe ou participative soient mis en place aux côtés de notre système actuel de démocratie représentative, qu'ils souhaitent voir maintenu, mais revivifié : une conclusion qui rejoint celles d'autres études récentes³.

Conclusion

L'insatisfaction croissante vis-à-vis du fonctionnement de la démocratie qu'on mesure en France comme dans la plupart des pays occidentaux conduit à deux risques. D'une part, que ce mécontentement se transforme en colère envers le principe démocratique lui-même : de fait, les démocraties libérales font de plus en plus face aux vents contraires de la montée des partis politiques autoritaires.

D'autre part, l'autre risque que nous avons voulu souligner ici est que, sans changements institutionnels, le mécontentement actuel pourrait toutefois se muer en apathie citoyenne : la démocratie n'aurait alors plus de vent dans les voiles. La capacité des citoyens à se mobiliser aux cours des dernières années (mouvement des « gilets jaunes » ou contre la réforme des retraites...) montre que nous n'en sommes pas là. Mais le simple fait que ces deux mouvements, dont les racines sont avant tout de nature sociale, aient rapidement adopté des mots d'ordre visant à réformer les pratiques démocratiques – par le référendum d'initiative citoyenne (RIC) dans un cas, par le rejet de l'article 49.3 de la Constitution dans un autre – indique combien l'évolution du lien entre les citoyens et les institutions est une aspiration réelle et profonde de l'opinion.

1. Une conclusion qui rejoint celle de Besir Ceka et Pedro C. Magalhães dans « Do the Rich and the Poor Have Different Conceptions of Democracy? Socioeconomic Status, Inequality, and the Political Status Quo », *Comparative Politics*, vol. 52, n°3, 2020, pp. 383-403. Voir aussi, dans le cas français sur les assemblées citoyennes tirées au sort, Camille Bedock et Jean-Benoît Pilet, « Who Supports Citizens Selected by Lot to be the Main Policymakers? A Study of French Citizens », *Government and Opposition*, vol. 56, n°3, 2021, pp. 485-504.
2. L'explication suivante était donnée aux personnes interrogées : « des citoyens sélectionnés au hasard qui s'informent auprès d'experts ayant des spécialités et des opinions variées ».
3. Dans la vague 2022 de l'enquête annuelle réalisée par Ipsos pour la Commission nationale consultative pour les droits de l'homme (CNCDH), 73 % des Français avaient une opinion favorable envers la démocratie directe et 82 % envers la démocratie représentative : une nette majorité avait donc une opinion favorable envers ces deux modes de gouvernance. Voir CNCDH, *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*, Paris, La Documentation française, 2022.

Le (p)référendum, un remède à la lassitude politique des Français ?

– Anne-Lise Bance

Administratrice de Mieux Voter

– Coline Serra

Présidente de Mieux Voter

Imaginons à quoi ressemblerait l'Europe aujourd'hui – en ces temps de déstabilisation géopolitique – si le 23 juin 2016, les Britanniques avaient eu le choix entre plusieurs nuances intermédiaires en plus du « tout » ou « rien » que leur offraient les options « *remain* » et « *leave* ». Imaginons quel serait l'état de la société néo-calédonienne si les trois référendums menés sur l'indépendance avaient offert d'autres options que de simples « oui » ou « non », dont les membres d'un même camp n'ont pas toujours la même interprétation. Il y a fort à parier que les sociétés concernées s'en porteraient bien mieux, charriant moins de tensions inflammables et moins de débats indéfiniment ouverts. À l'échelle politique, comme ailleurs, la binarité offre rarement satisfaction.

Le référendum souffre finalement du même mal que nos élections traditionnelles : son mode de scrutin binaire est inadapté au contexte d'une société de plus en plus complexe. Le référendum n'est peut-être pas à l'abandon depuis vingt ans sans raison. L'enlèvement dans la binarité doit cesser pour permettre aux électeurs de s'exprimer sur plusieurs nuances de réponses à une même question. En d'autres termes, il doit prendre la forme d'un « préférendum », une application du jugement majoritaire au cas du référendum.

Pour étayer notre proposition, nous reviendrons dans un premier temps sur ce qu'est le jugement majoritaire, ce mode de scrutin inventé par la recherche française pour saisir avec nuance et robustesse les préférences électorales. Nous aborderons dans un second temps la manière dont il peut être appliqué

au référendum, en détaillant en quoi le « préférendum » constitue une opportunité démocratique ainsi que les modalités concrètes de sa mise en œuvre.

Ce que le jugement majoritaire apporte au débat

Le philosophe John Dewey affirmait que la démocratie naît dans le débat. Et nous pourrions prolonger sa phrase en ajoutant « et le débat naît dans le mode de scrutin ». Notre mode de scrutin façonne la manière dont s'organise le débat public. Or, le débat politique français pâtit grandement des effets délétères du mode de scrutin de l'élection présidentielle. Face aux effets négatifs du scrutin uninominal à deux tours, un scrutin alternatif, robuste et nuancé existe : le jugement majoritaire.

Dresser le constat : le mode de scrutin est à la source de nos maux démocratiques

Notre mode de scrutin actuel mesure mal l'opinion

Il comptabilise tout d'abord des votes qui ont parfois des significations différentes comme s'ils étaient identiques. Dans l'exemple du Brexit évoqué en introduction, pour les tenants du « *leave* », quitter

l'Union européenne ne voulait pas toujours dire la même chose. En effet, on pouvait lister au moins neuf manières différentes d'interpréter le vote du « *leave* »¹. Une fois la victoire du « *leave* » annoncée, encore fallait-il définir quelle forme prendrait le départ des Britanniques de l'Union européenne. De cette façon, le référendum du Brexit n'a laissé que très peu de pouvoir décisionnel aux citoyens puisque l'essentiel s'est joué dans les cabinets feutrés des négociateurs.

La binarité et le manque de clarté des résultats des référendums sont les mêmes écueils que ceux observés dans les élections traditionnelles établies au scrutin uninominal. L'ensemble de nos pratiques électorales donnent, en effet, lieu à des résultats déformés. Ainsi, l'assise électorale du président de la République est amplifiée de manière artificielle à chaque élection, puisque sont additionnés des votes de cœur, des votes utiles, des votes plus neutres et des votes de rejet des autres candidats.

Enfin, le défaut du mode de scrutin uninominal le plus inquiétant sur le plan démocratique est sa forte exposition à d'éventuelles tentatives d'ingérences. En effet, le résultat peut fortement changer en fonction du nombre de candidats ou sous l'influence de mécanismes de votes utiles. Ainsi, si l'on ajoute une candidate ou un candidat marginal-e qui n'a aucune chance de l'emporter, cela peut impacter le casting du second tour, à l'image de l'élection présidentielle

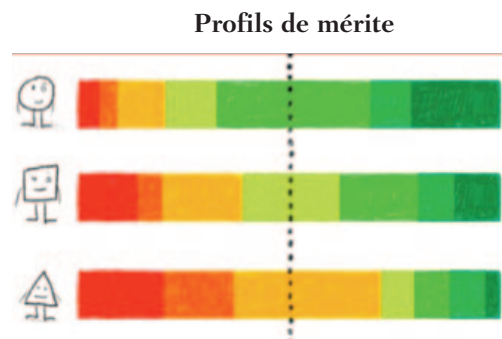
de 2002, où Lionel Jospin pourtant favori de l'élection se retrouve écarté du second tour en raison de la multiplication des candidatures à gauche.

C'est pour mieux mesurer l'opinion et éviter les effets « homme de paille » que la recherche française s'est penchée sur des alternatives en matière d'organisation des scrutins en général, et du scrutin majoritaire à deux tours en particulier.

Le jugement majoritaire, une réponse aux défauts de fabrication de nos élections et à la vulnérabilité de notre démocratie aux ingérences extérieures

Le jugement majoritaire se définit comme une nouvelle théorie du choix social applicable à tout scrutin collectif. Mise au point en 2002 par deux chercheurs en mathématiques du CNRS, Michel Balinski et Rida Laraki², son principe est simple : l'électeur vote en évaluant chaque proposition (il peut s'agir de mesures ou de candidates ou de candidats) en leur attribuant la mention de son choix sur une échelle de quatre à sept mentions (par exemple : « très bien », « bien », « passable », « insuffisant », « à rejeter »). La proposition qui l'emporte est celle jugée la plus méritante par la majorité absolue de l'électorat, c'est-à-dire celle qui obtient la meilleure mention « majoritaire », soit la mention qui dépasse les 50 % de l'électorat.

Figure 1.



Note de lecture : Ici le personnage « rond » remporte le scrutin car sa mention majoritaire est meilleure que celle des deux autres personnages.
Illustration : Marjolaine Leray, *Vous reprendrez bien un peu de démocratie* (bande dessinée, 2017).

1. Rida Laraki et Chloé Ridet, « Pas d'issue pour le Brexit ? Le "jugement majoritaire" peut résoudre le problème », *Variances*, 29 mai 2019.
2. Michel Balinski et Rida Laraki, « A theory of measuring, electing and ranking », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 104, n°21, 2007, pp. 8720-8725.

Cette méthode s'inspire assez largement du mode de scrutin pratiqué dans les jurys de concours de vin du Bordelais dont les évaluations se fondent sur un langage partagé. En effet, les œnologues donnent à chaque verre une évaluation sous la forme d'une mention et non d'une note. Cette méthode a un avantage : les mentions (« bien », « très bien », etc.) ont un sens relativement partagé, là où les notes peuvent avoir un sens très différent entre chaque jury. Il nous est tous arrivé, enfants, de constater un écart d'appréciation entre sa famille et celle d'un camarade pour une note similaire.

Ainsi, ce mode de scrutin permet de répondre aux défauts du scrutin uninominal à deux tours (SU2T). En premier lieu, il améliore la mesure de l'opinion puisqu'il permet d'évaluer chaque candidat sur la base d'un langage partagé, à l'inverse du SU2T qui additionne des votes de cœur et des votes utiles, sans distinction. Il permet d'obtenir une meilleure image de l'opinion et de dégager un meilleur consensus.

C'est aussi un mode de scrutin plus robuste à la manipulation puisqu'il utilise la médiane (mathématiquement moins manipulable que la moyenne). Ce n'est pas rien dans une période où les tentatives d'ingérence étrangère sur des élections se font de plus en plus régulières. On peut évidemment penser au soutien d'Elon Musk à l'AfD lors des élections législatives allemandes de février 2025, ou aux usines à trolls russes qui ont fortement influencé les résultats des élections européennes de 2024¹.

Ainsi, tant que l'on conserve un mode de scrutin uninominal, notre démocratie restera vulnérable aux tentatives massives d'influencer l'opinion. En revanche, avec le jugement majoritaire, le résultat ne change pas, même si une fraction de la population est influencée par des opérations extérieures. Par exemple, admettons que 5 % des électeurs soient influencés avec succès par une opération de déstabilisation. Avec seulement 5 % de la population gagnée à sa cause, l'opération peut changer le casting du second

tour du SU2T. Au jugement majoritaire, le résultat du vote est moins vulnérable aux tentatives d'influence car l'usage de la médiane est mathématiquement plus intangible que la moyenne.

En résumé, le jugement majoritaire remplit tous les critères attendus d'un mode de scrutin : l'impartialité, l'unanimité et la robustesse face aux tentatives d'influence du scrutin.

En plus de préserver nos démocraties de potentielles tentatives d'ingérence, le jugement majoritaire apporte de la qualité au débat. Avec ce mode de scrutin, l'électorat n'est pas découpé en parts de marché, puisque tout électeur peut donner la plus haute mention à autant de candidatures qu'il le souhaite. La voix d'une électrice ou d'un électeur n'est donc plus un bien rival que l'on se dispute entre candidatures idéologiquement proches, mais plutôt un esprit que l'on cherche à convaincre. Il y a ainsi tout à parier qu'une élection présidentielle au jugement majoritaire déplacerait le débat sur le fond et laisserait moins de place aux invectives qui lassent les électeurs et électrices².

Utilisé par la mairie de Paris pour son budget participatif auprès de 52 000 votants, puis par la « Primaire populaire » et ses 392 000 votants, ce mode de scrutin est prêt à passer à l'échelle nationale.

Le jugement majoritaire, un mode de scrutin également adapté au référendum

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 énonce que tous les citoyens ont droit de concourir personnellement à la formation de la loi. Une promesse, jusqu'à présent vaine, dont le « référendum » permettrait de s'approcher.

1. David Chavalarias, *Minuit moins dix à l'horloge de Poutine*, Institut des systèmes complexes, 2024.

2. Flora Chanvriil et Katia Jouffre Lafargue, *Baromètre de la confiance politique. Vague 16 - février 2025 : une défiance au plus haut, un échelon local qui résiste*, Cevipof, 2025.

Le bilan de l'usage des référendums en France

Le référendum entre dans la Constitution en 1793, suite notamment au plaidoyer de Jean-Jacques Rousseau, ardent défenseur de la « démocratie directe¹ ». Bien que cette dernière ne soit jamais appliquée, la pratique référendaire accompagnera ensuite l'expérience napoléonienne, transformant le référendum démocratique en plébiscite autoritaire, loin de la philosophie du contrat social de Rousseau.

La III^e et IV^e République ont ensuite exclu le référendum de la vie politique et démocratique et, outre la parenthèse de la Libération, il faut attendre 1958 pour que la France renoue avec la « démocratie directe² ». La Constitution de la V^e République consacre ainsi trois modalités référendaires :

- le référendum constituant (article 89) prévoit la possibilité d'organiser un référendum dans le cadre d'une révision constitutionnelle ;
- le référendum législatif (article 11), plus courant dans l'histoire politique française, permet l'adoption d'une loi à l'initiative du président de la République ;
- le référendum d'initiative partagée (article 11 suite à la réforme constitutionnelle de 2008), qui permet l'organisation d'un référendum à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Le référendum législatif a été utilisé huit fois au cours de la V^e République, toujours à l'initiative du président de la République. De tous, le général de Gaulle est celui qui a le plus fortement imprimé sa

marque dans l'usage du référendum législatif, mobilisant la démocratie directe pour renouveler sa légitimité, personnalisant ainsi la pratique du référendum avec une conception plébiscitaire.

Les trois référendums qui suivront celui de 1969 ont tous été liés à l'approfondissement du projet européen (1972, 1992 et 2005) et ont démontré la faiblesse de la binarité inhérente à la pratique du référendum. On peut considérer que cette binarité est elle-même rejetée par le corps politique qui a contourné le résultat de 2005 pour instaurer le traité de Lisbonne malgré la victoire du « non ». Après cet événement, le vote référendaire national est en sourdine, alors même que le référendum est très présent dans les programmes des partis politiques. En 2019, une demande citoyenne pour le référendum s'est imposée à travers les « gilets jaunes » et la mobilisation pour un référendum d'initiative citoyenne, demande soutenue par les trois quarts de la population française³.

Alors que le référendum « national » patine, le référendum local (article 72) semble prendre de l'ampleur ces dernières années avec une discrétion étonnante. Le référendum local paraît tenir la corde avec les élections plus traditionnelles. Sur les 143 référendums locaux et consultations locales organisés depuis 2020, près d'un tiers ont connu un taux de participation supérieur ou égal à celui des élections municipales précédentes, faisant ainsi dire au maire d'Aurec-sur-Loire « Lidl a été mieux élu que moi ! »⁴ après la mise en place d'un référendum sur l'implantation du *discount* sur la commune.

1. « Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle », dans Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Alcan, 1896.

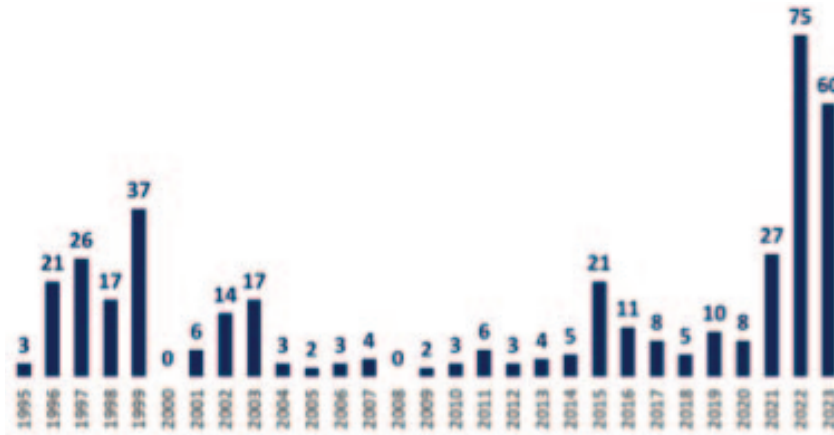
2. « Histoire de l'idée de référendum », Conseil constitutionnel, 11 mars 2022.

3. Le sondage *Les Français et le référendum d'initiative citoyenne* réalisé en 2019 par Ipsos montrait que les Français étaient majoritairement favorables au référendum d'initiative citoyenne. Le référendum de proposition (permettant de soumettre à référendum une proposition de loi ne provenant pas du Parlement) rassemblait 77 % de soutien, le référendum-veto 73 % et le référendum révocatoire d'un mandat électif 68 %.

4. Hugo Soutra, « Le potentiel des référendums locaux reste largement inexploité », *Le courrier des maires*, 27 novembre 2024.

Figure 2.

Nombre de référendums locaux par an en France



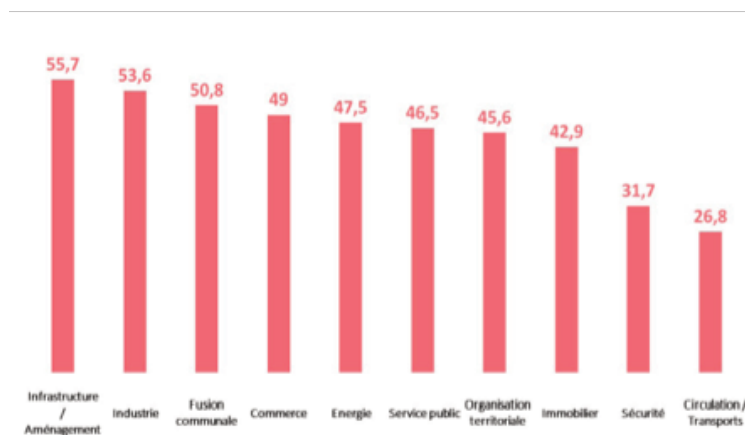
Source : Christophe Prémat, « La marginalisation du référendum communal en France depuis 2003 », *Revue française de science politique*, 2020. Illustration adaptée par Génération libre¹.

L'analyse des référendums locaux démontre une mobilisation différente en fonction des thématiques abordées : si elles font la une des médias, les questions sécuritaires ne mobilisent que 31,7 % des élec-

teurs, alors que les questions d'aménagement du territoire, de soutien économique et de déploiement des énergies renouvelables mobilisent entre 45,7 % et 55,7 % des citoyens.

Figure 3.

Taux de participation moyen lors des référendums et consultations locaux selon la thématique soumise au vote depuis 1971



Source : Infographie du think tank Génération libre reprise par la Banque des territoires².

1. Christophe Prémat, « La marginalisation du référendum communal en France depuis 2003 », *Revue française de science politique*, vol. 70, n°2, 2020, pp. 257-270.
 2. *Référendums locaux : des outils vertueux, mais beaucoup de maires réticents*, Localtis pour la Banque des territoires, 23 juillet 2024.

Au vu de la mobilisation qu'il rencontre au niveau local, tout laisse à penser que le référendum est un outil adéquat pour raviver l'intérêt des Françaises et des Français pour la politique et contrer la lassitude décrite par le Baromètre du Cevipof¹.

Toutefois, dans sa forme actuelle, le référendum présente plusieurs limites. Tout d'abord, son organisation constitue aujourd'hui un monopole des élites concernant la formulation de la question et des options proposées au scrutin. La possibilité pour des citoyennes et des citoyens de déclencher un référendum – et donc d'en déterminer la thématique – reste aujourd'hui quasi inexistante. En effet, le seul outil à disposition des électeurs et électrices pour déclencher un référendum, le référendum d'initiative partagée (RIP), n'est en réalité qu'un dispositif relativement illusoire².

Ensuite, le référendum pâtit de l'essoufflement de la V^e République, construite par et pour le bipartisme, et qui peine à fonctionner dans une tripartition du jeu politique. Dans ce contexte, le référendum doit faire sa « mise à jour système » pour sortir d'une logique binaire. Sans adaptation, celui-ci court le risque d'accoucher de décisions floues et donc inapplicables, à l'image du Brexit.

Le dynamisme des référendums locaux laisse penser que l'âge du référendum n'est pas terminé. Dans le contexte de sortie du bipartisme, le jugement majoritaire paraît particulièrement adapté à une nouvelle mouture de ce dernier. Le « préféréndum » ouvre la voie à une mesure de l'opinion plus précise et permet de dégager une décision représentative de la population dans la durée.

« Préférendum » ou référendum à choix multiples : mode d'emploi

Le « préféréndum » est une sorte de référendum à choix multiples, il pose une question à laquelle les citoyennes et les citoyens peuvent répondre en évaluant plusieurs propositions. « Oui » ou « non » ne font pas partie des réponses possibles. Par exemple, un « préféréndum » pourrait être organisé sur les retraites ou sur la fin de vie en présentant au vote les différentes options défendues à travers l'arc politique ou issues d'une convention citoyenne sur le sujet, comme celle instituée pour éclairer les projets gouvernementaux et parlementaires sur la fin de vie ou les rythmes scolaires.

Figure 4.

Exemple fictif d'intitulé de « préféréndum »³

The image shows a digital voting interface on a dark blue background. At the top, the text reads: "Pour financer le budget de l'Etat en 2026, comment jugez-vous chacune des solutions suivantes :". Below this, there are three rows, each representing a different solution (Solution A, Solution B, and Solution C). Each row contains a set of six buttons for evaluation: "Excellent", "Très bien", "Bien", "Assez bien", "Passable", and "A rejeter". In the "Assez bien" button for Solution A, there is a small orange checkmark. In the "Très bien" button for Solution B, there is a small green checkmark. In the "A rejeter" button for Solution C, there is a small red checkmark.

Source : Formations internes Mieux Voter, 2025.

1. Flora Chanvrlil et Katia Jouffre Lafargue, *Baromètre de la confiance politique. Vague 16, op. cit.*, 2025.
2. Au-delà du fait que la plateforme de collecte de signatures mise à disposition rend très difficile d'atteindre le nombre de signataires nécessaire, ce mécanisme ne permet que d'inscrire le sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée, mais a très peu de chance de déclencher un référendum par la suite.
3. À noter que le « préféréndum » n'est pas le fait de poser plusieurs questions le même jour, mais au contraire d'offrir une palette de plusieurs réponses possibles à une seule et unique question.

Ainsi, il s'agirait d'évaluer un ensemble d'options alternatives soumises au référendum, à l'aide des mentions prévues par le jugement majoritaire (« excellent », « bien », « passable », « insuffisant », « à rejeter »). L'avantage d'un tel outil est qu'il contraint à la délibération sur le fond en amont. Le « préférendum » place ainsi tout le spectre politique dans une posture constructive, puisqu'il pousse l'opposition à faire des propositions plutôt qu'à être dans une stricte posture de refus de la mesure proposée. Les électeurs et électrices seront aussi incités à s'informer et à se documenter peut-être davantage que pour une élection classique où la tête d'affiche joue encore pour beaucoup dans les facteurs du vote. La couverture médiatique en serait renouvelée, loin d'une simple polarisation.

Le « préférendum » est aussi un outil qui dépersonnalise les propositions et permet de sortir de la logique binaire d'un référendum plébiscitaire ou d'un vote sanction, notamment, car les propositions proches ne se cannibalisent pas entre elles. En effet, si une proposition progresse dans les sondages – par exemple, la proposition de revenir à la retraite à 60 ans¹ –, alors, elle fait également progresser toutes celles qui lui sont proches qui pourront alors être aussi mieux évaluées par les votantes et les votants. Avec le « préférendum », le jeu politique dissuade de sous-évaluer les propositions qui sont les plus proches de celles que l'on préfère.

Enfin, c'est un outil moins influençable que le référendum classique. En faisant usage du jugement majoritaire pour départager plusieurs options, un « préférendum » permet de mesurer précisément l'opinion. Les votes d'adhésion et les votes par défaut ne sont plus confondus. Le phénomène du vote utile s'atténue également, puisqu'il n'y a plus besoin d'exagérer son vote pour être entendu. Enfin, même si une minorité d'électeurs exagère son vote – par exemple en mettant la meilleure mention à un candidat et la moins bonne à tous les autres –, la mention majoritaire n'est pas impactée et le résultat du vote n'est donc pas affecté.

Dans sa forme la plus démocratique, l'organisation d'un « préférendum national » serait précédée d'une convention citoyenne pour définir des options à soumettre au vote sur une question, ces dernières seraient ensuite présentées à l'ensemble de la population, et le « préférendum » permettrait de trancher en mesurant finement l'opinion sur la question. Cette méthode profiterait à tout le monde : le citoyen qui se verrait impliqué, la classe politique qui jouirait d'une vue claire et nuancée et la démocratie qui en ressortirait grandie.

Conclusion

Lors de ses vœux pour l'année 2025 du 31 décembre 2024, Emmanuel Macron a exprimé son souhait de demander aux Françaises et aux Français de trancher sur des « sujets déterminants », laissant poindre à nouveau l'ombre d'un référendum. Nous espérons que l'exécutif saura faire preuve d'audace pour vraiment permettre aux Françaises et aux Français d'être décisionnaires, à travers la modalité référendaire innovante que représente le « préférendum ».

En effet, quoi de mieux qu'un outil qui redonne toute sa place au débat et à la nuance dans une période marquée par la polarisation et la défiance envers le politique² ? Mais profiter des vertus du « préférendum » implique cependant une réforme constitutionnelle pour prémunir les électeurs de toute nouvelle expérimentation démocratique qui n'engagerait pas le politique.

Sans attendre toutefois que les parlementaires ou le gouvernement ne se saisissent de la question, nous, membres de l'association Mieux Voter, encourageons les candidates et les candidats et futures et futurs maires à se saisir de leur droit à convoquer un référendum local du mode de scrutin de leur choix pour faire vivre le goût du débat et de la nuance dans leur commune à travers des « préférendums » locaux.

1. Le sondage Ifop pour *Politis* intitulé *Le regard des Français sur une nouvelle réforme des retraites* publié en décembre 2022 montre un soutien de 68 % sur l'ensemble de la population française à un retour à la retraite à 60 ans avec une constante augmentation de la sympathie à l'égard du mouvement social depuis 2020.

2. Selon le Baromètre du Cevipof, 83 % des Français estiment que les responsables politiques ne prennent pas en compte leur avis (Flora Chanvriil et Katia Jouffre Lafargue, *op. cit.*, 2025).

Le vote à 16 ans : le sens de l'Histoire

– Adeline Hazan

Présidente de l'UNICEF France

C'est une question qui anime régulièrement la vie politique : doit-on abaisser la majorité électorale ? Proposée dès 1994 par le Comité pour la consultation nationale des jeunes¹ installé par le Premier ministre Édouard Balladur, la proposition revient depuis régulièrement dans le débat public. Alors que le dernier Baromètre de la confiance politique² met en évidence l'aggravation du malaise démocratique en France, il est urgent de lutter contre la distance croissante entre les politiques et les jeunes et de reconnaître la légitimité des jeunes générations à faire entendre leur voix. Le Royaume-Uni a d'ailleurs annoncé mi-juillet dernier son intention d'adopter la mesure, au nom de la « modernisation de la démocratie britannique³ ». Déjà mis en place dans une vingtaine de pays, le vote à 16 ans représente une formidable opportunité, qui a démontré son efficacité pour lutter contre l'abstention, dynamiser l'intérêt politique des jeunes générations et revitaliser notre démocratie.

Les jeunes et le politique : une crise de l'offre, pas de la demande

Ils seraient désengagés, désintéressés des enjeux politiques, vecteurs d'agitation : pour une partie de

l'opinion publique et de la classe politique française, les jeunes semblent davantage constituer un problème à régler qu'une source de solutions face à l'essoufflement de notre démocratie. Alors qu'ils sont en première ligne face aux grands enjeux de demain – transition écologique, accroissement des inégalités, intelligence artificielle – et qu'ils subissent de plein fouet les effets de la précarité croissante⁴, les jeunes font face à une multiplication des discours autoritaires et stigmatisants. Pourtant, et même si les jeunes sont loin de constituer un groupe homogène, leur participation politique est en hausse constante : en 2024, près d'un tiers des 15-17 ans ont signé une pétition ou défendu une cause sur Internet et un quart d'entre eux ont participé à une manifestation ou à une grève dans les douze derniers mois⁵. Engagés dans leurs établissements scolaires, dans des conseils municipaux d'enfants et de jeunes, ils sont aussi fortement investis dans le tissu associatif : en 2024, 27 % des 15-17 ans déclarent avoir une activité bénévole régulière⁶.

Loin de se désintéresser du champ politique, les jeunes générations en renouvellent le répertoire d'actions. Elles démontrent qu'elles ont de l'intérêt pour les affaires publiques, mais aussi la capacité d'y prendre part. Se sentant peu représentées et mal considérées, elles délaissent toutefois les formes de participation institutionnelle classiques, lesquelles, la plupart du temps, ne leur sont tout simplement

1. Gérard Mauger, « La consultation nationale des jeunes. Contribution à une sociologie de l'illusionnisme social », *Genèses*, vol. 25, n°1, 1996.
2. Flora Chanvrlil et Katia Jouffre Lafargue, *Baromètre de la confiance politique. Vague 16 - février 2025 : une défiance au plus haut, un échelon local qui résiste*, Cevipof, 2025.
3. « Le gouvernement britannique veut abaisser l'âge du droit de vote de 18 à 16 ans, pour moderniser la démocratie », *Le Monde avec AFP*, 17 juillet 2025.
4. Un jeune sur quatre en France vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté (« Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans », Drees, février 2023) et un jeune sur deux a déjà été affecté par un problème de santé mentale (*Le carnet de santé de la Mutualité française sur la santé et le système de santé en France*, Odoxa/Mutualité française, 24 septembre 2024).
5. Charlotte Millot, Sarah Nedjar Calvet et Amélie Charruault, *État d'esprit et engagement des jeunes en 2024*, Injep, septembre 2024.
6. *Ibid.*

pas accessibles. L'erreur consiste donc à confondre défiance avec désintérêt : près de la moitié¹ des jeunes estiment que la politique est un domaine important de la vie, soit un niveau nettement supérieur à ceux observés dans les années 1990. En raison de leur statut, les jeunes restent néanmoins insuffisamment associés au processus de décision dans notre système démocratique. Les mineurs en particulier, pourtant bien présents parmi ces jeunes engagés, se voient privés de la possibilité d'exercer une influence sur les politiques publiques alors même qu'ils seront les plus durablement impactés par leurs effets futurs. Plus qu'un « réarmement civique de la jeunesse² » visant à rétablir l'autorité, il apparaît donc nécessaire de mettre en place un véritable dialogue entre les jeunes générations et les décideurs politiques et de reconnaître les moins de 18 ans comme partie intégrante de notre société. L'abaissement de la majorité électorale à 16 ans permettrait en ce sens d'apporter une réponse institutionnelle à ces nouvelles aspirations démocratiques, mais obligerait également les responsables politiques et les partis à se questionner sur leur offre, sur les propositions qu'ils peuvent avoir pour ce public, sur la façon de s'adresser aux jeunes. Un pas en avant nécessaire : lors de la dernière élection présidentielle, 57 % des jeunes trouvaient que leurs préoccupations n'étaient pas prises en compte pendant la campagne³.

Les jeunes ont le droit et la capacité de participer à la vie politique

Donner le droit de vote à 16 ans, c'est aussi requalifier la parole des jeunes, leur témoigner notre confiance et notre considération. C'est leur permettre de s'exprimer sur des problématiques qui impactent

leur vie actuelle et future, comme le leur garantit la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Le Comité des droits de l'enfant, organe des Nations unies chargé de veiller à l'application du traité, a d'ailleurs félicité les États qui ont abaissé leur âge de vote à 16 ans⁴. C'est enfin contribuer à une prise de décision politique plus juste et plus équilibrée, en rétablissant l'équilibre générationnel du corps électoral et en améliorant la représentativité de la population en son sein. Cela pourrait contribuer à orienter les décisions politiques d'une façon plus adaptée aux attentes et aux préoccupations des jeunes générations.

En dépit des idées reçues, les jeunes de 16 et 17 ans ont la capacité de participer au processus électoral – preuve en est leur mobilisation par le biais d'initiatives civiques, mais aussi la législation actuelle qui présume de leur compétence dans de nombreux domaines. Les jeunes de 16 et 17 ans peuvent ainsi travailler et consentir à l'impôt, créer ou adhérer à une association, conduire – une activité qui nécessite des capacités de prise de décision qui peuvent faire la différence entre la vie et la mort –, mais aussi adhérer à un parti politique. L'argument, relativement répandu, selon lequel l'abaissement de la majorité électorale risquerait d'amener l'opinion voire le législateur à remettre en cause la majorité pénale est hors de propos. En effet, l'ensemble des droits et principes garantis par la CIDE s'appliquent indistinctement aux États signataires : les mineurs doivent pouvoir participer aux décisions politiques, tout comme ils doivent pouvoir bénéficier d'une justice adaptée en vertu de l'article 40. En aucun cas la réalisation d'un droit ne doit entraîner l'affaiblissement d'un autre.

Les études suggèrent également que les jeunes utilisent un plus large éventail de sources d'information politique pour s'informer avant de voter que les autres groupes d'âge⁵, et qu'ils montrent un fort intérêt pour l'actualité : seuls 3 % des jeunes déclarent ne pas s'informer sur l'actualité⁶. Par ailleurs, les 12-17 ans sont

1. Laurent Lardeux, *Les jeunes et le vote*, Injep, 29 mai 2024.

2. Claire Gatinois, « Emmanuel Macron tente d'impulser un "réarmement civique" de la jeunesse », *Le Monde*, 4 janvier 2024.

3. « Les jeunes et l'élection présidentielle : "Vers une jeunesse oubliée ?" », enquête Ipsos pour la Fage, 2022.

4. *Age is Arbitrary: Setting Minimum Ages*, Discussion Paper, Child Rights International Network, 2016.

5. *Scottish Elections (Reduction of Voting Age) Bill*, Devolution (Further Powers) Committee, session 4, The Scottish Parliament, avril 2024.

6. *Les pratiques informationnelles des adolescents 2023*, Clemi, janvier 2024.

plus méfiants que les moins de 40 ans face aux informations circulant sur les réseaux socionumériques¹. Face à la montée des *fake news*, il reste cependant nécessaire de renforcer l'éducation aux médias mais aussi de développer des contenus fiables et adaptés aux jeunes publics concernant l'actualité politique, les programmes des candidats et les processus électoraux : à l'occasion des élections européennes de 2024, 75 % des jeunes ont indiqué qu'ils auraient plus envie d'aller voter s'ils étaient mieux informés sur les enjeux du scrutin².

Pour que les jeunes se saisissent pleinement de ce droit de vote élargi, il est également crucial d'accompagner la mesure par une mobilisation forte de tous les acteurs en faveur d'un renforcement de l'éducation à la citoyenneté. Il ne s'agit pas seulement d'offrir un droit, mais également de préparer les jeunes à l'exercer en leur permettant, dès le plus jeune âge, de comprendre notre système démocratique et ses mécanismes.

Le vote à 16 ans, une mesure de lutte contre l'abstention

Dans un contexte de « désarroi démocratique³ » exprimé par les Français, l'abaissement de la majorité électorale à 16 ans constitue une réponse forte pour lutter contre l'abstention. Depuis les trente dernières années, la France connaît en effet une hausse de l'abstention continue et généralisée – malgré un regain de participation aux élections législatives de 2024 – avec de nouveaux records atteints lors des élections municipales de 2020 lors desquelles six Français sur dix sont restés loin des urnes. Si

l'abstention des jeunes est particulièrement forte, elle s'inscrit donc dans un mouvement de fond, symptôme emblématique d'une crise de la représentation politique qui touche tous les segments de la société et tous les types d'élections. Néanmoins, la principale raison de l'abstention des jeunes reste la mal-inscription sur les listes électorales, comme démontré par un rapport d'information de l'Assemblée nationale sur le sujet⁴. Inscrits sur des listes qui ne correspondent pas à leur commune de résidence, les jeunes voient leur capacité à voter entravée par la distance géographique, à un âge où la mobilité résidentielle est forte.

Abaisser l'âge de vote à 16 ans aux élections municipales permettrait aux jeunes d'exercer leur droit de vote dans un contexte plus favorable, alors que la plupart d'entre eux sont encore dans un milieu familial et scolaire : il a été démontré que ces deux facteurs encouragent la participation électorale⁵. Penser que parce que les 18-25 ans ne votent pas, les 16-18 ans ne voteront pas est donc une erreur d'analyse : au contraire, cette mesure permettrait de minimiser les obstacles causés par la mobilité résidentielle, mais aussi de profiter du contexte scolaire pour mieux informer ces primo-votants sur les enjeux des élections municipales, les sources d'information disponibles ou encore les modalités de vote. Par ailleurs, les études et recherches sur l'abstention montrent que les premiers votes sont cruciaux : plus les citoyens prennent l'habitude de voter tôt, plus ils votent durablement et régulièrement tout au long de leur vie⁶. En Autriche, 90 % des jeunes entre 16 et 18 ans ont exercé leur droit de vote après que celui-ci leur a été accordé⁷. Des résultats également positifs ont été observés lorsque la Norvège a autorisé les jeunes de 16 et 17 ans à voter aux élections locales de 2011, avec un taux de participation plus élevé que celui des

1. *Ibid.*

2. « Les jeunes et les élections européennes de 2024 », enquête Ifop, 16 mai 2024.

3. *Baromètre de la confiance politique*, *op. cit.*, 2025.

4. Xavier Breton et Stéphane Travert, *Rapport d'information [...] visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale*, Assemblée nationale, décembre 2021.

5. Markus Wagner, David Johann et Sylvia Kritzingner, « Voting at 16: Turnout and the quality of vote choice », *Electoral studies*, vol. 31, n°2, 2012, pp. 372-383.

6. Cécile Braconnier et Jean-Yves Dormagen, *La démocratie de l'abstention*, Paris, Gallimard, 2007.

7. Markus Wagner, David Johann et Sylvia Kritzingner, « Voting at 16: Turnout and the quality of vote choice », *op. cit.*, 2012.

primo-votants plus âgés¹. Enfin, d'autres études ont montré qu'abaisser le droit de vote à 16 ans stimule l'intérêt politique : dans un texte comparant les niveaux d'intérêt politique de jeunes Autrichiens de 16-17 ans en 2004 et 2008 (soit avant l'abaissement et après), le niveau d'intérêt a augmenté significativement, passant de 31 % à 62 %².

Il faut aussi noter qu'en dépit d'un certain désenchantement politique peu favorable à la participation électorale, et ce toutes générations confondues, les jeunes considèrent le vote comme le moyen le plus efficace de faire entendre leur voix, devant la mobilisation en ligne ou la participation *via* des mouvements politiques, comme les syndicats ou les partis³. En 2017, un sondage réalisé par l'Union nationale des lycéens (UNL) auprès de 57 000 élèves indiquait d'ailleurs que 62 % d'entre eux étaient favorables à l'élargissement du droit de vote à 16 ans⁴.

Une dynamique historique et internationale

Salué par le Comité des droits de l'enfant, l'abaissement de la majorité électorale à 16 ans est également préconisé par le Conseil de l'Europe depuis 1985⁵ ou encore par le Conseil économique, social et environnemental (Cese)⁶. À plusieurs reprises, les instances européennes ont ainsi appelé leurs États membres à l'adopter, comme en 2011 au Conseil de l'Europe ou en 2015 et 2022 au Parlement européen, qui demande aux États membres d'harmoniser l'âge minimal des électeurs à 16 ans pour garantir une plus grande égalité aux citoyens de l'Union lors des élections européennes. Avec succès : nos voisins

autrichiens, maltais, allemands, belges, suisses, écossais, gallois et bien d'autres ont adopté le vote à 16 ans, de façon différenciée selon les scrutins.

Alors qu'on célèbre le 80^e anniversaire du premier vote des femmes en France, rappelons aussi que le droit de vote est une histoire de conquête : en 1791, le suffrage est d'abord censitaire et masculin. Lorsqu'il devient « universel », il reste en réalité réservé aux hommes. Il faudra attendre 1944 pour que les femmes obtiennent le droit d'être électrices et éligibles, la France étant parmi les derniers pays européens à leur accorder le droit de vote. Les militaires obtiendront le droit de vote en 1945, les ressortissants des colonies en 1956 et l'ensemble des majeurs sous tutelle en 2019. Depuis le traité de Maastricht de 1992 qui instaure une citoyenneté européenne, les étrangers ayant la nationalité d'un autre pays de l'Union européenne peuvent voter et se présenter aux élections municipales et européennes. Le seuil d'âge pour être électeur a lui aussi varié avec le temps, pour concerner des populations de plus en plus jeunes : passé de 30 ans à 25 ans en 1830, il est abaissé à 21 ans en 1848 puis à 18 ans en 1974.

Pour une démocratie plus inclusive

Si d'autres dispositifs permettent aujourd'hui aux jeunes générations de participer à la vie politique, ces derniers restent rares et souvent pensés davantage comme des outils d'éducation civique plutôt que comme de réels leviers d'influence sur la décision politique⁷. À titre d'exemple, les conseils municipaux

1. Guro Odegard, Johannes Bergh et Jo Saglie, *Lowering the voting age. Why Did They Vote? Voting at 16 and the Mobilization of Young Voters in the 2011 Norwegian Local Election*, Institute for Social Research, mai 2015.
2. Eva Zeglovits et Martina Zandonella, « Political interest of adolescents before and after lowering the voting age: the case of Austria », *Journal of Youth Studies*, vol. 16, n°8, 2011, pp. 1084-1104.
3. Adélaïde Zulfikarpasic, *Les Français et l'engagement*, Fondation Jean-Jaurès, 22 juillet 2021.
4. Séverin Graveleau, « Droit de vote à 16 ans : 62 % des lycéens se prononcent pour le "oui" », *Le Monde*, 19 janvier 2017.
5. « Recommandation 1019 du Conseil de l'Europe, Participation des jeunes à la vie politique et institutionnelle », Assemblée parlementaire, 1985.
6. *Engagement et participation démocratique des jeunes*, Cese, mars 2022.
7. Noémie Hervé, *Vers une démocratie inclusive : intégrer la voix des enfants dans les décisions politiques*, UNICEF France, novembre 2024.

d'enfants et de jeunes ne sont présents que dans 6 % des communes¹ et deux tiers des enfants et des jeunes membres de conseils d'enfants ou de jeunes dans les collectivités territoriales estiment que leurs contributions n'ont pas d'influence sur les décisions prises². Le coût d'entrée dans ces dispositifs est par ailleurs élevé, comme en atteste la relative homogénéité sociale des participants : disponibilité, compétences pour s'exprimer en public, acte de candidature... Au contraire, abaisser l'âge de vote à 16 ans permettrait de faire entrer massivement les jeunes dans le débat politique : 1,7 million de jeunes intégreraient ainsi le corps électoral³. On peut également

imaginer que les candidats aux élections accorderaient dans leur programme une place plus importante aux enjeux relatifs à la jeunesse.

Parce que les décisions politiques d'aujourd'hui ont un impact indéniable sur la vie quotidienne des jeunes générations, mais aussi sur leur vie future ; parce qu'il est temps de reconnaître les jeunes générations comme partie intégrante de notre société ; parce qu'enfin il est crucial de revitaliser notre démocratie : donnons aux jeunes de 16 et 17 ans accès au premier des droits civiques – celui d'élire leurs représentants.

1. *Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte*, Défenseur des droits, 2020.

2. Ingrid Tucci et al., *Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés*, Injep Notes & rapports/Rapport d'étude, avril 2021.

3. « Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2025 », Insee, 1^{er} janvier 2025.

Le droit de vote des résidents étrangers : le suffrage (vraiment) universel

– Habiba Bigdade

Membre du Comité national de la Ligue des droits de l'homme (LDH),
membre du collectif J'y suis, j'y vote !

Le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales a été au cœur de nombreux débats politiques en France. Bien que la question semble avoir été écartée par certains partis et responsables politiques, elle demeure pourtant d'une grande importance aujourd'hui, tant sur le plan démocratique que citoyen. En effet, accorder ce droit est plus qu'une simple mesure pour étendre le droit de vote à une catégorie de la population. C'est un acte concret qui reflète une volonté d'ouverture, d'intégration et de reconnaissance de l'égalité des droits. Si la France reste réticente, cette question est déjà une réalité dans de nombreux autres pays et elle soulève des enjeux cruciaux en matière de citoyenneté, de vivre-ensemble et de démocratie.

Le collectif J'y suis, j'y vote !¹ composé de plusieurs organisations ne cesse depuis plus de deux décennies de continuer à animer cette question dans le débat public.

Ce chapitre, comme les interventions du collectif, répond à plusieurs questions concernant le droit de vote des résidents étrangers. Pour les explorer, il est nécessaire de revenir sur le cadre historique, les implications politiques et les exemples étrangers tout en analysant les enjeux de sa mise en œuvre.

Pourquoi le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales est-il un enjeu démocratique aujourd'hui ?

Une question de justice démocratique

Accorder le droit de vote aux étrangers aux élections locales, en particulier municipales, n'est pas simplement une mesure de plus pour élargir l'accès aux urnes. C'est une question de justice démocratique. En France, le principe républicain de l'égalité des droits suppose que tous les individus vivant sur le territoire bénéficient de droits similaires, sans distinction de nationalité. Pourtant, des millions de personnes vivant en France, travaillant et contribuant à la société, sont privées de ce droit fondamental. Si ces personnes participent pleinement à la vie sociale et économique du pays, pourquoi les priver du droit de participer à la vie politique locale ?

Le droit de vote, loin d'être une simple formalité, est un moyen de renforcer la démocratie. Dans un pays où les étrangers représentent une partie significative de la population, particulièrement dans certaines villes et régions, leur exclusion des processus décisionnels

1. Le collectif J'y suis, j'y vote ! est composé de plusieurs organisations engagées pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. Parmi elles, on retrouve des associations de défense des droits de l'homme, des collectifs de citoyens, des syndicats et des organisations issues du monde associatif œuvrant pour l'inclusion et la participation démocratique : la FTCT, l'Aseca, la LDH, le Gisti, la Cimade, l'ATMF, le MRAP et des dizaines d'autres.

locaux engendre une fracture démocratique. Les décisions locales influencent directement leur quotidien : logement, transports, services publics, etc. Rappelons que les dotations de l'État aux communes sont calculées en fonction du nombre de ces habitants, étrangers y compris. Pourtant, ces résidents étrangers n'ont pas voix au chapitre, alors même qu'ils vivent au cœur de ces problématiques.

Une question de cohésion nationale

Le droit de vote est également une question de vivre-ensemble. À une époque où les sociétés sont de plus en plus multiculturelles, la participation politique des étrangers contribue à une meilleure intégration et à la construction d'une société plus cohésive. En leur offrant la possibilité de voter et d'être élus, on reconnaît leur contribution à la collectivité et on leur donne les moyens de participer activement à l'édification du projet commun.

Cela vient questionner aussi la légitimité des élus dans certaines communes quand une forte proportion de la population n'a pas le droit de s'exprimer et est ainsi mise à l'écart des décisions locales, entraînant à sa suite des générations issues de l'immigration qui tendent à s'abstenir. Le bénéfice serait d'autant plus palpable auprès de leurs enfants, qui sont, pour une large majorité, français. Voir leur parent voter les encouragerait à leur tour à entrer dans ce processus de la citoyenneté et augmenterait ainsi la participation.

Citoyenneté et droits politiques

La question de la citoyenneté est également en jeu ici. La citoyenneté n'est pas simplement une question de nationalité. Elle s'inscrit dans une dynamique sociale et politique. Les étrangers vivant en France depuis de nombreuses années, qui ont fondé une famille, acheté un bien immobilier ou contribué à la vie économique, se sentent souvent comme des citoyens à part entière, mais ne bénéficient pas des droits politiques associés à cette citoyenneté. À l'ère de la mondialisation et des migrations, la notion de citoyenneté doit être réexaminée à la lumière des réalités contemporaines.

Des exemples à l'étranger

Un droit largement répandu en Europe

Le droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires aux élections locales est acquis dans quatorze pays de l'Union européenne sur vingt-sept. Ces derniers ont adopté des législations permettant aux résidents étrangers de participer aux élections locales. Les modalités varient en fonction des pays, mais il est appliqué de manière générale dans les pays suivants : l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suède, la Finlande, le Danemark, la Lituanie, l'Estonie, la Hongrie, la Slovénie, la Slovaquie, l'Espagne et le Portugal.

L'Irlande est l'un des exemples les plus ouverts en Europe : il n'y a aucune condition de durée de résidence pour les étrangers, qui peuvent voter et être élus aux élections locales. L'Espagne, de son côté, accorde ce droit sur la base de la réciprocité, ce qui signifie que les étrangers provenant de pays ayant des accords bilatéraux avec l'Espagne peuvent participer aux élections locales, à condition que leur pays d'origine accorde le même droit aux Espagnols résidant à l'étranger. Le Luxembourg et la Belgique ont également ouvert ce droit aux étrangers résidant sur leur territoire, sous certaines conditions, comme un minimum de résidence de cinq ans. Enfin, les pays scandinaves ont été parmi les premiers en Europe à accorder le droit de vote aux résidents étrangers. En Suède, le droit de vote aux élections locales a été accordé dès 1975, et la Norvège a suivi en 1981. Ces pays ont démontré que l'intégration politique des étrangers, par l'extension du droit de vote, n'a pas remis en cause l'équilibre démocratique, a permis de renforcer le lien social et de promouvoir une démocratie plus inclusive. Une fois accordé, ce droit n'a jamais été remis en question par les gouvernements suivants.

Dans les pays ne faisant pas partie de l'Union européenne, plusieurs cantons en Suisse ont par exemple accordé le droit de vote et l'éligibilité aux étrangers (le canton de Neuchâtel depuis 1848...). Au Royaume-Uni, les ressortissants du Commonwealth ont le droit de vote et bénéficient de l'éligibilité à toutes les élections, y compris nationales, et l'accès à la Chambre des lords leur est aussi ouvert ; la

grande majorité des résidents étrangers étant issue de l'ancien empire britannique, autant dire que tous les résidents étrangers sont concernés.

Ailleurs dans le monde, l'exemple de la Nouvelle-Zélande

Au moins trente-cinq pays dans le monde ont accordé le droit de vote à certains ou à tous les résidents sans passeport du pays au niveau local, régional ou national¹.

La Nouvelle-Zélande fut le premier pays au monde en 1975 à ouvrir le droit de vote aux résidents étrangers, non seulement aux élections locales, mais aussi aux élections nationales. Il fut aussi le premier pays au monde à accorder le droit de vote aux femmes en 1873.

Le Réseau VRAR et la Journée internationale du droit de vote des résidents

Il existe une dynamique internationale née d'une initiative européenne, pour la conquête du droit de vote des résidents étrangers. Il s'agit du réseau Voting rights for all residents (VRAR), initié en avril 2020 par des militants allemands de l'association Freiburger Wahlkreis 100 %, et qui regroupe plusieurs associations européennes, dont le collectif français J'y suis, j'y vote !, œuvrant pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales dans les démocraties.

Dans la seule Union européenne, 35,1 millions d'habitants n'ont pas de droit de vote ou sont limités, car ils ne possèdent pas le passeport du pays dans lequel ils vivent. L'un des principaux objectifs de ses activités est de promouvoir le droit de vote de tous les résidents au niveau local.

Aujourd'hui, au sein de l'Union européenne, treize États ont encore une tâche démocratique à accomplir : l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, la Tchéquie, Chypre, la France, l'Allemagne, la Grèce,

l'Italie, la Lettonie, Malte, la Pologne et la Roumanie².

Le Parlement européen a également formellement suggéré que « les résidents de longue durée (trois ans) qui sont ressortissants de pays tiers aient le droit de participer aux élections locales et aux élections au Parlement européen ». Mais cela n'a depuis été suivi d'aucun effet dans les treize pays concernés³.

Le VRAR a choisi le 26 avril comme Journée internationale du droit de vote pour tous les résidents. Cette date fait référence à l'organisation en 1914 d'une votation citoyenne pour le droit de vote des femmes en France, par le grand quotidien national *Le Journal* et différents mouvements suffragistes comme la Ligue française pour le droit des femmes. Ce référendum « sauvage » en marge des élections législatives invitait à voter dans des bureaux de vote improvisés et par correspondance. Les femmes se sont mobilisées, faisant de ce scrutin officieux un véritable succès. À la question « Mesdames, Mesdemoiselles, désirez-vous voter un jour ? », 505 972 bulletins « Je désire voter » ont été comptabilisés contre 114 bulletins négatifs.

Le drame du Brexit

La sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne le 31 janvier 2020 a entraîné immédiatement pour les ressortissants britanniques la perte de leur droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes. Ainsi, en France, près de 46 000 Britanniques inscrits ont été radiés des listes électorales complémentaires et des élus démis de leur mandat⁴. Des Britanniques au sein de European Britons – une organisation pour la citoyenneté des ressortissants britanniques en Europe créée suite au Brexit – s'engagent activement pour que les citoyens britanniques vivant dans l'Union européenne puissent exercer pleinement leurs droits démocratiques, en plaidant pour leur inclusion dans les processus électoraux locaux et européens⁵.

1. Hervé Andrès, « Le droit de vote des étrangers : une utopie déjà réalisée sur les cinq continents », *Migration Société*, n°114, 2007, pp. 65-81.

2. *Lettre de la citoyenneté*, n°177, 1^{er} trimestre 2024, p. 2.

3. *Ibid.*

4. Voir les données de l'Insee à ce sujet.

5. Sonia Besnard, Hélène Chesnel, Valérie Mariette et Anna Simon, *148 000 Britanniques résident en France, notamment dans les territoires peu denses de l'Ouest*, Insee, n°1809, 16 juillet 2020.

Un débat politique toujours d'actualité en France

Historique du débat politique : de la Révolution à aujourd'hui

La question du droit de vote des étrangers en France n'est pas nouvelle. Dès la Révolution française, le principe de citoyenneté a été étendu aux étrangers, sous certaines conditions, dans le décret Target du 30 avril-2 mai 1790 : « Tous ceux qui, nés hors du royaume de parents étrangers, sont établis en France seront réputés français et admis, en prêtant le serment civique, à l'exercice des droits de citoyen actif, après cinq ans de domicile dans le royaume, s'ils ont en outre acquis des immeubles ou épousé une Française, ou formé des établissements de commerce, ou reçu dans quelques villes des lettres de bourgeoisie, nonobstant tous règlements contraires, auxquels il est dérogé¹. » Ce décret passe dans la Constitution de 1791, à l'article 3.

En 1793, année d'une nouvelle Déclaration des droits de l'homme, l'article 4 de la Constitution du 24 juin est explicite : « [...] Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une Française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard est admis à l'exercice des droits de citoyen français. » Cette Constitution est suspendue des 1795 à cause des guerres extérieures et de la situation révolutionnaire intérieure.

La Commune de Paris, profondément inspirée par la Révolution française et le socialisme internationaliste, considère que les travailleurs étrangers vivant en France font partie intégrante du peuple. Ainsi, dès le 26 avril 1871, la Commune publie un décret affirmant que les étrangers ont les mêmes droits politiques que les citoyens français et peuvent même gouverner.

Après l'écrasement de la Commune, cette ouverture du droit de vote disparaît immédiatement. La

III^e République, proclamée en 1870, rétablit les restrictions et réaffirme le principe de nationalité pour la citoyenneté.

Cette question réapparaît à la fin des années 1970, et nettement en 1980 lors du 63^e congrès de la Ligue des droits de l'homme qui adopte une résolution dans ce sens. Elle fera partie des 101 propositions du candidat François Mitterrand aux élections présidentielles de 1981.

Dès le début du septennat, certains ministres se montrent hostiles à sa mise en œuvre, notamment des communistes suivant la position de Georges Marchais, secrétaire général du PCF à l'époque. C'est le début, déjà, du rétropédalage de la gauche sur cette question, avec l'argument principal : une opinion publique défavorable aux deux tiers. En 1983, la Marche pour l'égalité et la justice, qui est l'une des premières mobilisations citoyennes de masse, portait entre autres cette revendication. En 1988, cette proposition est à nouveau dans le programme du candidat Mitterrand. Mais les deux septennats socialistes n'ont jamais mis en œuvre cette promesse, « l'état de nos mœurs ne nous la perme[t] pas », comme l'affirmait François Mitterrand en 1988².

Le traité de Maastricht ou l'effondrement de l'argument de la nationalité

Le traité de Maastricht en 1992 va donner un autre sens à cette revendication, et lui redonner un second souffle. Le traité, de fait, en accordant le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers communautaires, donc de la Communauté européenne, crée la citoyenneté européenne, qui n'est plus exclusivement réservée aux Français. L'État français tellement réticent avait demandé à repousser plus tard, soit au 1^{er} janvier 1996, le délai aux États membres pour transposer la directive de l'Union européenne en droit national ; les résidents communautaires n'ont donc pas pu voter aux élections municipales de 1995.

En 1998, la loi organique, découlant de l'article 88-3 de la Constitution française, est enfin promulguée,

1. Décret Target du 30 avril-2 mai 1790, Constitution de 1791.

2. « Réponse de M. François Mitterrand, président de la République et candidat à l'élection présidentielle de 1988, au questionnaire de l'association France Plus, le 18 avril 1988, sur les droits des immigrés », Élysée, 18 avril 1988.

elle stipule que les étrangers communautaires ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, sous condition de six mois de résidence, avec les restrictions suivantes : ils ne peuvent pas être maire ou adjoint au maire, ne peuvent voter aux élections sénatoriales, ni participer au vote de désignation des grands électeurs.

Il aura donc fallu attendre les élections municipales de 2001 pour voir les premiers résidents étrangers communautaires voter aux élections municipales et certains être élus simple conseiller municipal.

Ces restrictions et ces réticences à l'égard des résidents étrangers communautaires illustrent une fois de plus la crainte d'une « invasion » étrangère menaçant la souveraineté nationale. Cela laisse présager des obstacles encore plus grands pour la participation des étrangers non communautaires aux élections. Cependant, la citoyenneté n'étant plus systématiquement liée à la nationalité, cet argument perd toute sa légitimité.

Les débats contemporains : un clivage idéologique ou pas

Aujourd'hui encore, la question du droit de vote des étrangers reste un sujet de division majeure entre les différents courants politiques en France. Si la gauche est généralement favorable à cette extension des

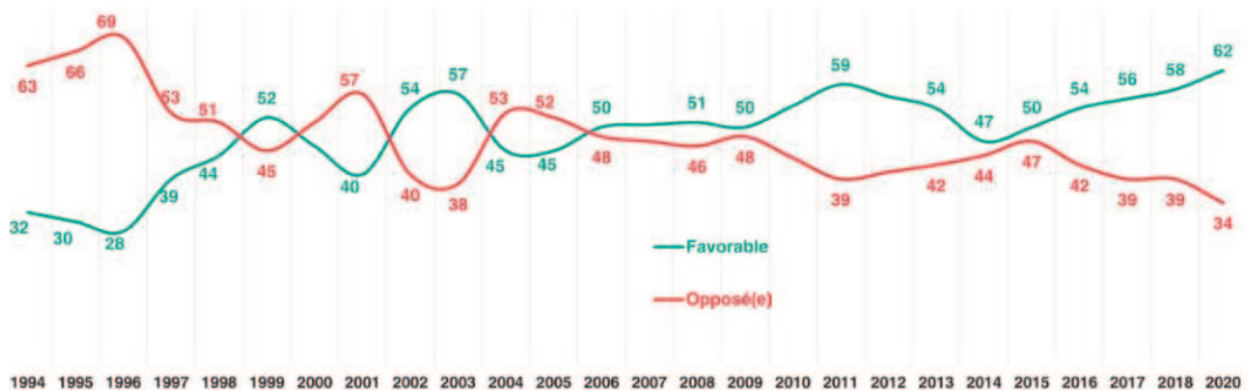
droits, la droite et une partie du centre demeurent réticentes. Pourtant, des personnalités de droite se sont déjà exprimées en faveur de cette réforme, notamment en 2005, comme Nicolas Sarkozy qui était alors ministre de l'Intérieur. Ce soutien venant de personnalités politiques traditionnellement opposées à l'extension des droits des étrangers montre que la question est plus complexe et nuancée qu'il n'y paraît.

La gauche elle-même est traversée par des divergences sur cette question. Des figures comme Jean-Pierre Chevènement, pourtant issu de cette sensibilité politique, se sont fermement opposées à l'élargissement du droit de vote aux étrangers, notamment en raison de leurs convictions souverainistes.

Les enquêtes d'opinion : *La Lettre de la citoyenneté* et l'évolution favorable

Les enquêtes d'opinion menées par le trimestriel *La Lettre de la citoyenneté*¹ au cours des trente dernières années révèlent une évolution favorable à l'égard du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. Ces enquêtes ont révélé qu'à l'origine la question rencontrait une forte opposition. Toutefois, malgré les lois sur l'immigration et les discours négatifs à l'égard des étrangers, le soutien à cette réforme s'est progressivement renforcé au fil du temps.

L'évolution de l'opinion de 1994 à 2020



1. *La Lettre de la citoyenneté* a été créée en 1993 par des militants de l'Association de soutien à l'expression des communautés d'Amiens (Aseca).

Par exemple, dans les années 2000, environ 40 % des Français se disaient favorables à cette mesure, un chiffre qui a augmenté de manière significative dans les dernières décennies, atteignant 66 % en 2024¹. Cette évolution est attribuée à plusieurs facteurs : la mobilisation des associations qui organisent des campagnes de sensibilisation, des votations citoyennes, des interpellations des élus, comme récemment l'appel des maires européens².

Une seule issue : la révision constitutionnelle

L'extension du droit de vote aux étrangers non communautaires nécessite une révision constitutionnelle. Celle-ci demande une initiative du président ou des parlementaires *via* une proposition de loi (PPL) constitutionnelle. Une fois le texte adopté dans les mêmes termes par les deux chambres, il est soumis soit au peuple par référendum, soit au Congrès (Assemblée nationale et Sénat réunis à Versailles) avec une approbation des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

La première initiative parlementaire qui reste aujourd'hui la plus aboutie fut la PPL portée par l'écologiste Noël Mamère, déposée le 21 octobre 1999 et adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 3 mai 2000. Le texte fut modifié et adopté en première lecture par le Sénat le 8 décembre 2011. Le texte n'a jamais pu être voté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale alors que, jusqu'en 2017, l'Assemblée était majoritairement à gauche, et avant que le Sénat ne repasse à droite en 2014.

Le 9 août 2022, le député Renaissance Sacha Houlié a pris l'initiative de déposer une nouvelle proposition de loi visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales. Certains membres de la

majorité ont exprimé des réserves, voire une opposition, estimant que le sujet était sensible et potentiellement source de divisions ; il n'a jamais pu être examiné au sein de l'Assemblée nationale. Le 8 décembre 2023, la députée de La France insoumise (LFI) Danièle Obono a déposé une autre proposition de loi, mais à ce jour elle n'a toujours pas été examinée.

Le collectif J'y suis, j'y vote ! contribue à la constitution d'un groupe interparlementaire des deux chambres réunies pour réfléchir à une écriture commune d'une proposition de loi, qui remporterait la plus grande adhésion possible, et éventuellement une approbation au Congrès. Dans un contexte politique où la droite et le centre sont globalement opposés à cette réforme et représentent une large majorité au Sénat, il semble peu probable qu'une telle révision puisse aboutir à court terme.

Conclusion

Le droit de vote des résidents étrangers non communautaires aux élections locales est un enjeu majeur pour la démocratie et l'inclusion. Loin d'être une simple extension d'un droit, il répond à des enjeux fondamentaux de citoyenneté, d'égalité des droits et cohésion. Si la France a déjà accordé ce droit aux étrangers, les responsables politiques sont aujourd'hui réticents. De nombreux pays européens ont fait le choix de la démocratie inclusive, un droit jamais remis en cause une fois acquis.

Le débat politique en France demeure polarisé, mais l'opinion publique se montre de plus en plus favorable à cette réforme. En dépit des obstacles politiques, cette question mérite d'être portée activement en nous inspirant de la lutte pour le droit de vote des femmes qui a constitué un modèle de mobilisation

1. 1 051 personnes ont été interrogées en ligne du 23 au 25 avril 2024 par Toluna-Harris Interactive. L'échantillon est représentatif des Français de plus de 18 ans. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de la personne. Ce sondage a bénéficié du soutien du CCFD-Terre solidaire. Voir *Lettre de la citoyenneté*, n°178, 2^e trimestre 2024, p. 1.
2. Dans le cadre de la Journée internationale pour le droit de vote de tous les résidents et toutes les résidentes, le 26 avril 2024, le VRAR a initié une campagne de signatures de l'appel des maires européens, afin d'impliquer de manière plus collective tous les maires européens à l'approche des élections européennes. L'objectif était de pouvoir porter une voix forte au moment de cette campagne partout sur le continent, en 2024, surtout dans les pays où le droit de vote des résidents n'est toujours pas accordé.

citoyenne, pour l'extension des droits civiques. Aujourd'hui, le droit de vote des résidents étrangers peut être vu comme une lutte similaire pour l'égalité et la justice démocratique.

À défaut d'un changement de la Constitution *via* la voie parlementaire, deux solutions sont encore possibles : une mobilisation au niveau européen, qui permettrait une évolution par le biais de directives européennes, ou un changement global de la Constitution, comme le demandent des défenseurs d'une VI^e République.

Références complémentaires

- Bernard Delemotte, « Le droit de vote des étrangers en France », *Migration Société*, n°114, 2007, pp. 205-217.
- *La Lettre de la citoyenneté*, n°173, 1^{er} trimestre 2023.
- Florence Malleron, « Droit de vote des étrangers : ce que font nos voisins européens », *L'Obs*, 8 décembre 2011.
- Alexandre Sumpff, « Le vote des femmes en France : le “référendum” du 26 avril 1914 », *L'histoire par l'image*, mars 2017.

Réconcilier l'entreprise et le politique : l'entreprise au défi de la démocratie

– Clara Michielini

Entrepreneure, experte des sujets d'engagement des entreprises et de démocratie,
membre du conseil d'administration d'A Voté

« L'entreprise est élue
tous les jours par ses clients »

C'est ce qu'avait coutume de dire François Michelin, l'un des dirigeants historiques de l'entreprise familiale éponyme. En plus de nous rappeler la nécessité pour l'entreprise d'investir dans sa relation avec ses clients, cette phrase souligne que l'entreprise peut être vue comme un objet politique. En effet, l'entreprise serait une aventure politique comme une autre : le consommateur, à la manière de l'électeur, évoluant dans un environnement où l'offre concurrentielle est multiple, pourrait, par son acte d'achat, choisir de faire durer et donc de légitimer l'existence de telle ou telle entreprise – comme le ferait un citoyen qui, par son acte de vote, choisirait de légitimer l'existence de tel ou tel acteur politique. Ce parallèle demeure tout à fait vrai dès lors que l'entreprise, comme le politique, évolue dans un système de libre concurrence offrant au citoyen comme au consommateur la possibilité de faire des choix éclairés. Ce système est celui de la démocratie libérale, une démocratie fondée sur la protection des libertés individuelles, parmi lesquelles la liberté d'entreprendre. Dans cette vision de l'entreprise « élue » demeure toutefois un absent : le travailleur. C'est aussi lui qui, en apportant sa force de travail, ses compétences, sa créativité, son temps, permet chaque jour de faire vivre l'entreprise. Or, il ne va pas de soi de penser que l'entreprise est l'élue

dans le cœur de ses salariés, bien au contraire. S'il y a bien la manifestation d'un choix, celui d'apposer sa signature à un contrat de travail, ses moyens d'expression tout au long du contrat et son influence sur la stratégie de l'entreprise restent très limités. C'est là un parallèle intéressant à faire avec l'électeur qui, bien qu'en votant pour ses représentants politiques, ne dispose ensuite que de peu de moyens pour peser sur la décision politique entre deux élections.

Autre point commun, l'entreprise comme lieu de travail et la démocratie sont deux espaces de vie collective en crise dans notre société, et nous verrons que ces crises s'alimentent mutuellement. Démocratiser l'entreprise semble pourtant peu à l'ordre du jour des entreprises qui peinent à aborder le pilier social de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), s'intéressant plutôt à l'aspect sociétal, c'est-à-dire à tout ce que peut faire l'entreprise hors de ses murs. Là encore, l'engagement des entreprises ne touche pas la sphère démocratique. En effet, si les entreprises sont assez enclines à soutenir le secteur associatif, à renforcer leur responsabilité territoriale, à nouer des alliances pour l'intérêt général, elles sont peu nombreuses à s'intéresser à la vie civique et démocratique¹. La notion de *corporate civic responsibility* (CCR)², ou responsabilité civique des entreprises, que nous pouvons définir comme tous les efforts internes et externes d'une entreprise visant à encourager la citoyenneté active de ses employés, de ses clients et des autres parties prenantes, commence à

1. Voir Timothée Duverger, Maryline Filippi et Thierry Germain, *Responsabilité territoriale : pour une entreprise proche, verte, performante et solidaire*, Fondation Jean-Jaurès, 21 février 2025. Également Éric Delannoy, *Le dividende territorial : outil de la responsabilité territoriale des entreprises*, Fondation Jean-Jaurès, 16 juillet 2025.

2. *How can companies play an active role in strengthening democracy? A case study*, A Voté, Advens for people and planet, Civocracy, novembre 2024.

émerger chez quelques entreprises pionnières qui misent sur la démocratie en interne et en externe comme une cause à soutenir. On pourrait commencer à y voir le début d'un nouveau modèle d'entreprise qui rend compatible business et démocratie, un défi particulièrement d'actualité tant les vents libertariens qui soufflent depuis l'autre côté de l'Atlantique, relayés par de grands chefs d'entreprise, impactent la vision du rôle politique des entreprises. En témoigne la lettre suivie d'un formulaire de certification adressée par l'ambassade des États-Unis en France aux grandes entreprises françaises en mars 2025, leur demandant d'attester qu'elles ne pratiquent pas de politique diversité, équité et inclusion.

Burn-out au bureau, bore-out dans l'isolement ?

Le travail occupe un rôle central dans la vie du citoyen. D'abord parce que c'est là où il passe le plus de temps, mais aussi parce que c'est en fonction de sa situation professionnelle qu'il est socialement identifié.

Les travaux menés par Thomas Coutrot¹ s'intéressent justement à l'impact qu'a l'organisation du travail sur la vie démocratique : il reprend l'hypothèse du « bras long du travail » en référence aux travaux de Martin Meissner qui, en 1971, expliquait que le travail a le bras long dans la mesure où « la façon dont un homme est utilisé comme une ressource dans l'organisation du travail est un fardeau – lourd ou léger – dont il ne se débarrasse pas facilement en sortant de l'usine² ». Ces travaux établissent un lien évident entre la crise du travail et la crise de la démocratie.

En effet, le travailleur ne cesse pas de l'être à la sortie de son travail et les maux qui naissent de mauvaises conditions de travail rentrent aussi à la maison et se ressentent dans les urnes. Le mal-être des Français

face au travail croît tout aussi vite que le nombre d'abstentionnistes et de votants pour des partis politiques extrêmes.

Le *burn-out* se caractérise par trois symptômes : l'épuisement émotionnel, la dépersonnalisation et le sentiment de réduction de l'accomplissement personnel. Ces symptômes sont souvent le fruit d'une organisation du travail verticale, d'une autonomie relative du salarié et d'une dissociation entre le salarié et le fruit de son travail. En France, 44 % des salariés³ souffrent de symptômes de détresse psychologique liés à leur environnement de travail. Derrière cette détresse psychologique se cache un sentiment fort d'aliénation des salariés qui ne sont que trop rarement en prise avec l'organisation de leur travail et le résultat de celui-ci. Management vertical, perte de pouvoir des organisations représentatives du personnel, faible consultation des salariés, absence de temps dédiés et d'espace de dialogue avec la direction, partage de la valeur inégale, partage du pouvoir rare... : c'est ainsi que fonctionnent la plupart des entreprises. Le citoyen est donc dépossédé de son temps en moyenne 35 heures par semaine.

Une habitude à être passif qui ne le quitte pas à la sortie du bureau.

Sur son temps libre, le citoyen s'investit de moins en moins : en 2013, selon le baromètre de l'Ifop pour France Bénévolat, 40 % des Français se disaient bénévoles alors qu'en 2025, ils sont seulement 34 %. Si au travail il est proche du *burn-out*, dans la cité, il est plutôt proche du *bore-out*. Là où le *burn-out* implique souvent une charge de travail excessive, le *bore-out* tient sur l'ennui provoqué par l'absence d'activité. Ce *bore-out* va faire naître les mêmes symptômes : l'épuisement émotionnel, la dépersonnalisation et le sentiment de réduction de l'accomplissement personnel.

40 % des Français⁴ ressentent de la lassitude vis-à-vis de la politique, 65 %⁵ préfèrent se détourner de la vie politique pour se concentrer sur leur vie

1. Thomas Coutrot, « Le bras long du travail. Conditions de travail et comportements électoraux », IRES, n°1, février 2025.

2. Martin Meissner, « The long arm of the job: a study of work and leisure », *Industrial Relations: A Journal of Economy and Society*, n°10, 1971, pp. 239-260, p. 260.

3. Enquête de Hélène Sultan-Taïeb et Isabelle Niedhammer pour l'Institut syndical européen, citée dans « La France, championne européenne des dépressions liées au travail », *Les Échos*, 28 avril 2025.

4. « Baromètre de la confiance politique », Cevipof, OpinionWay, 2025.

5. *Ibid.*

personnelle face au chaos ambiant. Là encore, le citoyen est aliéné, dépossédé de tout pouvoir une fois l'acte de vote passé. Comme le salarié, il est réduit au silence, à l'isolement.

Résultat : dans les urnes, un Français sur deux n'a pas voté aux élections européennes de 2024 et, malgré un sursaut de mobilisation dû à des élections législatives anticipées quelques jours plus tard, le taux d'abstention était de 33 %, soit un tiers du corps électoral¹.

Les travaux de Thomas Coutrot montrent que moins on a de capacité d'expression sur son lieu de travail, moins on est partie prenante à l'organisation de son travail, plus on a de chance de s'abstenir ou de voter pour le Rassemblement national (RN). L'idée qui revient le plus lors des échanges avec les personnes concernées est que « la direction décide seule² ». Ce sentiment est un argument que l'on retrouve fréquemment dans le discours des électeurs désabusés : à quoi bon voter, de toute manière, les politiques décident tout, tout seuls. Dans un cas comme dans l'autre, ne pas être écouté, c'est être laissé de côté, seul avec ses colères. Alors que le sentiment que le référendum de 2005 sur la Constitution européenne est resté comme un traumatisme démocratique dans l'inconscient collectif, tout laisse à penser que l'épisode de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 laissera aussi un sentiment tout aussi amer dans une partie de l'électorat.

Ce sont des propos que l'on retrouve systématiquement dans les mobilisations sociales, une rancœur vis-à-vis de la direction d'une entreprise qui semble loin du terrain et sourde aux aspirations de ses travailleurs.

Lorsque le citoyen sort de sa passivité, cette rancœur se transforme presque systématiquement en bulletin de vote pour un parti d'extrême droite. Dans son ouvrage *Dans les âmes et dans les urnes*³, Vincent Jarousseau nous emmène à la rencontre des habitants des villes qui ont élu un maire RN dès 2014 ; elles ont toutes un point commun : la vie économique est

au point mort, elles ont été abandonnées par les entreprises. Dans une ville comme Hayange, la fermeture des hauts fourneaux a également entraîné la fin de la responsabilité sociale et territoriale de l'entreprise qui permettait aux habitants d'accéder à un ensemble de services sociaux, culturels, éducatifs et sportifs, un rôle que les pouvoirs publics peinent à assurer pleinement. Les habitants sont passés de travailleurs aux conditions de travail certes difficiles à chômeurs contestataires cultivant une forte rancœur et un sentiment d'abandon.

Démocratiser l'entreprise, la prochaine étape à franchir pour les entreprises engagées ?

« Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi dans l'entreprise. » C'est l'une des formules fondatrices de la démocratie sociale à la française qui permet de résumer l'esprit des lois Auroux de 1982⁴. Ces lois ont consacré une série de droits démocratiques aux travailleurs (droit d'expression, obligation de négociation annuelle sur les salaires et les conditions de travail) et renforcé les prérogatives des instances représentatives des travailleurs. Si elles ont posé des bases solides pour notre dialogue social, elles n'ont pas remis en cause la verticalité de la prise de décision en entreprise. Cette vision de « travailleurs citoyens » résolument moderne pour l'époque n'a pas été suivie par les gouvernements qui n'ont cessé de revenir sur les différentes avancées, préférant faciliter la prise de décision en entreprise *via* une gouvernance centralisée et descendante plutôt que de l'ouvrir davantage aux salariés. La loi Pacte⁵ a créé une brèche réinterrogeant les modèles de gouvernance des entreprises. Là encore, si le législateur a fait un pas important en disposant que l'entreprise avait aussi une responsabilité sociale et environnementale, la loi est restée timide sur le rôle du travailleur. C'est

1. Voir les résultats aux élections sur le site du ministère de l'Intérieur.

2. Thomas Coutrot, « Le bras long du travail. Conditions de travail et comportements électoraux », article cité, 2025.

3. Vincent Jarousseau, *Dans les âmes et dans les urnes. Dix ans à la rencontre de la France qui vote RN*, Paris, Les Arènes, 2025.

4. Loi n°82-689 du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise (dite « loi Auroux »).

5. Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

pourtant l'un des arguments qui a prévalu dans les discours autour de la RSE : les entreprises doivent s'engager car leurs salariés et surtout futurs salariés le demandent. Cette forte demande des travailleurs est permise par une relative liberté d'expression en entreprise, un héritage clé des lois Auroux. Selon l'étude Bona fidé pour Arthur Hunt de novembre 2024, deux tiers des salariés d'entreprise se sentent autorisés à exercer leur esprit critique en entreprise, ce qui amène 61 % des salariés à dire que leur entreprise a un fonctionnement plutôt démocratique¹. Ce sentiment de liberté de ton vis-à-vis de la direction est le même que les citoyens ont avec les dirigeants politiques. Il est aisé de critiquer le patron comme il est aisé de critiquer le président de la République, pour autant, cela ne change pas vraiment le cap pris par ces dirigeants. Le travailleur a le droit de grève, le citoyen le droit de manifester – deux droits qui ont de moins en moins d'impact sur les décisions des entreprises comme du politique.

Cette même étude reflète une envie des salariés d'être décisionnaires, et non plus seulement d'avoir le droit de s'exprimer et d'élire des représentants. En effet, 74 % des salariés préfèrent la démocratie directe à la démocratie représentative comme modèle démocratique pour l'entreprise. Ils sont 91 % à souhaiter la mise en place de référendums internes sur l'organisation du travail. On ressent ici l'envie d'avoir prise sur la vie de l'entreprise et sur sa propre vie. Cette aspiration presque primaire des salariés témoigne de la faiblesse de la culture démocratique au sein des entreprises. Les travailleurs semblent peu optimistes sur leur possibilité d'être associés véritablement aux décisions stratégiques de l'entreprise. Ils sont pourtant une grande majorité à vouloir être associés au capital et à demander un partage de la valeur plus équitable.

Partage du pouvoir et partage de la valeur sont les deux grands absents des politiques RSE des entreprises. Ces notions se sont heurtées à un plafond de verre persistant : celui d'un modèle économique où la décision stratégique n'est pas partagée. Cette limite renvoie à une tension plus fondamentale, que

des chercheurs comme Quinn Slobodian ont théorisée : la défiance structurelle du capitalisme vis-à-vis de la démocratie. Dans son ouvrage *Le capitalisme de l'apocalypse ou le rêve d'un monde sans démocratie*², l'historien fait la démonstration que le capitalisme n'a pas besoin de démocratie pour se développer et que de nombreux économistes, politiques et surtout chefs d'entreprise privilégient, *via* le contournement des règles démocratiques, des zones géographiques sans participation citoyenne pour assurer leur développement.

Ce mouvement largement propagé par des penseurs américains, et devenu réalité sur une partie du continent asiatique, nous oblige à proposer un contre-modèle. L'instauration de ce contre-modèle devient urgente à mesure que le discours selon lequel la France pourrait être dirigée comme une entreprise – c'est-à-dire avec fermeté, un cap clair, des politiques efficaces et rentables – se diffuse dans l'espace public. 49 % des Français pensent que les dirigeants des grandes entreprises ont plus de pouvoir que les responsables politiques et 55 % estiment que Bernard Arnault a plus de pouvoir qu'Emmanuel Macron³.

L'image du chef d'entreprise comme potentiel sauveur est de plus en plus populaire dans l'opinion publique. On ne compte plus les unes de journaux avec Michel-Édouard Leclerc, président de E. Leclerc, ou encore Xavier Niel, homme d'affaires, fondateur et actionnaire principal d'Illiad, se demandant : 2027, et si c'était lui ?

Dans cette bataille du récit, la France a une carte à jouer : son modèle mutualiste

Le mutualisme est une idée française née pour pallier la dureté des conditions du travail ouvrier. C'est « une révolution du XIX^e siècle qui peut redevenir révolutionnaire au XXI^e siècle⁴ ».

1. *De la démocratie en entreprise : le regard et les attentes des salariés français*, étude exclusive Institut Bona fidé/Arthur Hunt, novembre 2024.

2. Quinn Slobodian, *Le capitalisme de l'apocalypse ou le rêve d'un monde sans démocratie*, Paris, Seuil, 2025.

3. *Le regard des Français sur le monde de l'entreprise et du travail*, étude Cluster 17 pour The Arcane et la Fondation Jean-Jaurès, février 2025.

4. Nicolas Théry, « En quête de politique. Le mutualisme, une vieille idée pour l'avenir », France Inter, 2025.

Ces entreprises, associations, coopératives qui interviennent dans le champ marchand font « l'apprentissage de l'art de produire dans des conditions démocratiques¹ ». Un apprentissage à succès, car c'est aujourd'hui entre 11 % et 14 % du PIB français qui est réalisé par des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elles sont parfois des réponses immédiates à la réindustrialisation *via* le modèle des sociétés coopératives et participatives (Scop) – on pense par exemple à la Scop TI ou Duralex, dont les activités ont pu perdurer grâce à la reprise par leurs salariés et l'installation d'une gouvernance démocratique.

Alors que l'on sait qu'environ 700 000 entreprises² seront à reprendre d'ici à 2030 du fait du départ à la retraite de leur dirigeant, il est dommageable de ne pas considérer ce modèle comme une solution face à de futurs arrêts d'activité qui entraîneront de nouveaux décrochages sociaux et éloigneront encore plus certains citoyens des urnes et des partis démocratiques. D'ici à 2030, il y aura au moins cinq élections, dont trois élections locales, autant d'occasions de parler de démocratie dans les entreprises et d'expérimenter des modèles plus mutualistes qui pourraient avoir des effets directs dans les urnes.

Tout est politique, même l'entreprise

La quête de sens au travail et la quête de sens dans la société se répondent et les entreprises y jouent un rôle majeur. D'abord, nous l'avons vu, parce qu'elles sont employeuses et qu'elles occupent *via* le travail une grande partie du temps des citoyens. Aussi parce qu'elles sont, nous l'avons vu également, détentrices d'une responsabilité sociale et environnementale qui impacte la vie de la cité. Et, enfin, par leur modalité d'organisation, elles peuvent porter en elles des modalités innovantes de participation à la décision collective.

La démocratie reste pourtant l'angle mort et un impensé des politiques d'engagement des entreprises. Minimisant leur rôle politique, de peur d'être vues comme des entreprises partisans, les entreprises refusent d'entrer dans l'espace politique. C'est pourtant bien de leur responsabilité.

Le concept de CCR, ou responsabilité civique des entreprises, a été théorisé grâce à une expérimentation menée par Civocracy, Advens for people and planet et l'ONG A Voté, qui a permis d'engager plus de 350 entreprises *via* deux campagnes de mobilisation et d'appel au vote lors des élections européennes de 2024 et des législatives anticipées la même année. Ainsi, les entreprises ont pu communiquer auprès de leurs salariés et de leurs clients pour rappeler les dates des différents scrutins et l'importance d'aller voter. Ce type de message à caractère citoyen est habituel pour certaines marques qui capitalisent sur leur audience pour agir en faveur de l'intérêt général. Si personne n'est étonné de voir une marque communiquer sur des grands enjeux de santé publique, par exemple, ni même de recevoir un mail de son employeur proposant de participer à une collecte de don du sang ou au mois sans tabac – des démarches qui ont pourtant trait à des choix relevant de la vie privée –, pourquoi devrait-on être surpris qu'une entreprise rappelle à ses salariés les dates d'inscription sur les listes électorales ou encore qu'il est utile de faire une procuration si on est absent lors de la prochaine élection ? 54 % des salariés y sont même favorables³. Ce nouvel horizon d'engagement, certaines entreprises, notamment américaines, en sont familières avec des initiatives comme « Brand for democracy » lancée par l'ONG Rock The Vote en 2019, à l'occasion des élections présidentielles de 2020. C'est dans cette optique que l'ONG A Voté collabore avec plusieurs marques grand public depuis 2021. Si nous avons collectivement intérêt à lancer une version française de « Brand for democracy », c'est aussi pour que les enjeux démocratiques soient abordés, bien sûr, sur le positionnement externe de l'entreprise comme mécène et porte-voix de grands messages

1. Michel Rocard, « L'économie sociale et solidaire : une perspective Nord-Sud », discours de clôture des rencontres « Globalisation des solidarités », 2001.

2. Projection de CCI France, 2022.

3. « Devenir une entreprise progressiste », enquête Odoxa pour Entreprises et progrès, juin 2024.

démocratiques, mais aussi pour qu'elle intègre la démocratie en interne.

Responsabilité civique des entreprises et mutualisme : l'économie française dispose de deux outils efficaces

pour réaligner les discours publics des entreprises avec leurs actions internes. Dans cette recherche de crédibilité, les entreprises pourraient contribuer à résoudre une partie de la crise démocratique.

Une philanthropie pour la démocratie

– Alice Barbe

Fondatrice de l'Académie des futurs leaders

– Caroline Span

Entrepreneure, trésorière d'A Voté

Toutes deux sont cofondatrices de La Concorde, fonds de dotation de soutien à la démocratie

La démocratie, un bien commun fragilisé par des puissances financières gigantesques

Comment écrire sur le financement de la démocratie sans commencer par évoquer celui de ses ennemis ?

En France, ces quarante dernières années, l'on a vu se développer des remises en question progressives des principes démocratiques, de la Constitution, de l'État de droit¹ et de principes fondamentaux comme le droit du sol. Ces tentations populistes ne sont ni nouvelles ni le fruit d'une mode occasionnelle dont on peut se dire qu'elle passera à la prochaine polémique. C'est le fruit d'une organisation méticuleuse, mélange hybride d'ingérences étrangères, de combat idéologique et de « bordélisation » de la vie politique. Résultat en est qu'une certaine fenêtre d'Overton s'ouvre sur de nombreux sujets, y compris et surtout celui de la démocratie, qui passe du « moins mauvais des régimes² » à « on n'a pas essayé d'alternatives » (en oubliant, au passage, le régime de Vichy).

Nombreux sont les acteurs qui poussent un agenda de déstabilisation démocratique et, afin d'imposer leurs idées dans toutes les catégories sociales, il leur est nécessaire d'avoir des ressources financières. Tout bon entrepreneur sait que l'on ne peut bâtir un

combat si ambitieux sans argent. Et dans l'écosystème associatif démocratique, nous n'en avons pas, ou trop peu. Moins de 2 % des fondations philanthropiques en France soutiennent cette cause³.

Parmi les nombreux facteurs qui ont permis d'aboutir à l'assise des anti-démocratie, l'argent est le plus crucial. La volonté d'imposer une hégémonie culturelle fondée sur la préférence nationale, la limitation des droits, une économie ultra-libertarienne, s'ils étaient hier des thèmes hors sujet, a aujourd'hui gagné du terrain dans le débat public. Cela résulte d'un investissement dans de nombreux secteurs médiatiques, politiques, académiques ou associatifs. Les partis, influenceurs, militants et journalistes d'extrême droite ne sortent pas de nulle part : ils sont formés, financés et cautionnés. Ils émergent d'une convergence de mouvements, à laquelle l'élite économique, financière et intellectuelle n'hésite plus à participer. Des investissements faramineux de plusieurs empires financiers jusqu'à la mobilisation d'hommes d'affaires et de leurs think tanks – à l'image de Pierre-Édouard Stérin déclarant investir 150 millions d'euros dans son projet Périclès⁴ – tout autant que d'influenceurs sur les réseaux sociaux, notamment sur TikTok et sur Instagram, imposer un agenda antidémocratique serait-il devenu un business juteux ou, à l'inverse, une cause à soutenir quitte à être déficitaire ? L'argent servirait-il une idéologie politique quoi qu'il en coûte ou, au contraire, ne serait-il investi que parce que le vent économique tourne en faveur de l'illibéralisme ?

1. Le 30 septembre 2024, le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a déclaré dans *le Journal du dimanche* : « L'État de droit, ça n'est pas intangible, ni sacré », déclenchant ainsi une polémique opposant l'État de droit à la souveraineté de l'expression démocratique par le vote.
2. « La démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres », citation célèbre de Winston Churchill lors d'une conférence en 1947.
3. Rapport du Fonds pour la démocratie, *Soutenir la démocratie en France*, 2023.
4. Révélé dans « Périclès, le projet secret de Pierre-Édouard Stérin pour installer le RN au pouvoir », *L'Humanité*, 18 juillet 2024.

Et surtout, d'où viennent ces sommes astronomiques investies en France pour mettre au pouvoir les tenants d'un retour en arrière sur les valeurs de la République et de la Constitution ?

Nous connaissons bien la mainmise de certains milliardaires, à l'instar de Vincent Bolloré, sur des chaînes de télévision, maisons d'édition ou encore journaux du dimanche. Au-delà de ces exemples, l'on aborde moins la question des soutiens financiers aux influenceurs, aux associations, aux écoles de formation ultra-nationalistes, aux think tanks et lobbies ou encore aux fondations dites philanthropiques, structurés et coordonnés afin de conquérir l'opinion sur le long terme dans notre pays. C'est à une véritable offre publique d'achat (OPA) que l'on assiste en France où les financements anti-droits, quand ils ne sont pas russes ou américains, sont encore un angle mort, peu documentés et surtout peu identifiables, à l'image également des financements anti-genre, alimentant un *backlash* historique contre les droits des femmes, comme l'a documenté l'étude *Droits des femmes : combattre le « backlash »*¹ de la Fondation Jean-Jaurès et Equipop en 2023.

La partie émergée de l'iceberg est la figure désormais connue de Pierre-Édouard Stérin, souhaitant servir Jésus puis la France – dans cet ordre – et ne cachant désormais plus ses investissements au service d'une idéologie réactionnaire, soutenant les mouvements anti-IVG, traditionalistes, identitaires, racistes et misogynes. Stérin finance des écoles politiques comme l'Institut de formation politique qui a, à ce jour, soutenu plus de 4 000 personnes composant aujourd'hui les rangs du Rassemblement national (RN), de Reconquête ! ou de l'Union des droites pour la République (UDR) d'Éric Ciotti. Il prépare aussi les futurs maires avec Politicæ, une école prête à soutenir des candidats d'extrême droite et les formant de manière ultra-qualitative en vue des élections municipales à venir. Il s'appuie sur des influenceurs qui moquent les citoyens accueillant des personnes réfugiées, les femmes luttant contre les violences sexistes et sexuelles, les végétariens ou les citoyens soucieux de l'écologie, *via* le compte Les films à

l'arrache, dont les « réels » montent jusqu'à 3,5 millions de vues. Passons outre le fait que tout ce petit monde se connaît et se coordonne. Les myriades de think tanks ou de coalitions de juristes visant à bâillonner juridiquement celles et ceux qui se battent pour protéger la démocratie viennent compléter ce tableau. Entre une fondation – le Fonds du Bien commun, doté en 2024 de 80 millions d'euros², soit deux fois la dotation de la Fondation Total –, une société politique – Périclès, sur laquelle Stérin avait déjà investi 28 millions d'euros sur les 150 millions annoncés, selon les déclarations de son directeur en mars 2025 – et un fonds d'investissement rentable – Otium Capital, possédant des parts dans près de 110 entreprises, allant de la surveillance de masse à la vente de nourriture pour chats –, l'extrême droite se dote d'un parrain fiable et stratège.

Le milliard de Stérin, les médias de Bolloré, les centaines d'organisations métapolitiques... Que faire ?

Si le camp anti-démocratie a des millions à dépenser, nous sommes, nous, des millions à nous mobiliser. Les élections législatives de 2024 l'ont prouvé : les partis, les syndicats, les associations, les influenceurs, les activistes ont su se coordonner et se mobiliser en un temps record.

La philanthropie comme rempart et moteur démocratique

Depuis plus de quatre-vingts ans, la démocratie est perçue en France comme un acquis. Un cadre institutionnel stable, intangible, allant de soi. Cette croyance, profondément ancrée, a eu une conséquence paradoxale : la philanthropie, pourtant active sur une multitude de causes sociales ou environnementales, a longtemps délaissé ce champ. Comme si la démocratie, ce bien commun fondamental, n'avait pas besoin d'être soutenue, financée, protégée.

1. Amandine Clavaud, Lucie Daniel, Clara Dereudre et Lola-Lou Zeller, *Droits des femmes : combattre le « backlash »*, Fondation Jean-Jaurès, Equipop, 13 février 2023.

2. « Les principes du Private Equity appliqués à la philanthropie », *Les Échos*, 18 novembre 2023.

Cette absence d'investissement tient à plusieurs raisons. D'abord, une difficulté presque culturelle à penser la démocratie comme une cause. Trop souvent, elle est confondue avec la politique partisane. Dès que l'on prononce le mot, on s'expose à des réactions épidermiques : « Je n'aime pas Macron », « Je ne veux pas soutenir Mélenchon », etc. Or, parler de démocratie ne signifie pas prendre parti pour un camp ou un programme. Il s'agit de défendre un cadre, un socle, une règle du jeu commune sans laquelle plus aucun débat n'est possible.

Pourtant, au vu du contexte, il faut bien l'admettre, la défense de la démocratie est devenue politique au sens où ses institutions et principes sont remis en question par les mouvements anti-droits – c'est ce que démontrent les exemples états-unien, salvadorien et argentin, des pays où les dirigeants ont pourtant été légitimement élus.

C'est là toute la difficulté : comment agir pour – *a minima* – protéger l'existant sans être perçu comme partisan ? Comment soutenir des acteurs de terrain sans être accusé d'avoir un agenda politique ?

Les fondations, en général, préfèrent rester dans un espace jugé « neutre » : lien social, solidarité, santé, inclusion. Des sujets indispensables, bien sûr. Mais elles ne peuvent exister durablement que dans un État de droit fort, respecté, légitime. Et cet État de droit repose lui-même sur une démocratie vivante, inclusive, pluraliste, dans le respect des institutions.

Or, aujourd'hui, ce socle est fragilisé. Il ne faut pas se voiler la face : la démocratie peut vaciller. Ce qui paraissait impensable il y a encore quelques années est désormais observable, aux États-Unis comme en Europe. La politique de Donald Trump – l'exemple le plus criant – a montré à quel point des institutions séculaires peuvent être remises en question de manière frontale. Et si même les démocraties les plus solides sont vulnérables, pourquoi penser que la nôtre serait à l'abri ?

Face à cela, la France tarde à prendre la mesure du danger. Les grandes fondations américaines se sont

retirées du territoire européen sans que le relais soit pris par la philanthropie européenne. La démocratie reste un impensé philanthropique, un angle mort stratégique, alors qu'il s'agit d'un enjeu de souveraineté politique et fiscal majeur : être maître de notre destin collectif.

Heureusement, des initiatives voient le jour telles que le Fonds pour la démocratie et un autre fonds de dotation, La Concorde, soutien à la démocratie, dont nous sommes fières d'être cofondatrices¹. Ces démarches ont un double mérite : elles donnent de la visibilité à un sujet souvent éclipsé et elles offrent un cadre d'action à celles et ceux qui identifient le problème sans savoir comment agir. C'est une dynamique positive, capable de fédérer au-delà des cercles traditionnels de la philanthropie, y compris des entrepreneurs de la *tech*, jusqu'ici éloignés de ces préoccupations.

Et l'écosystème de la démocratie n'a pas attendu que la philanthropie se mobilise, il agit, remplaçant le champ laissé libre par les partis politiques par de l'innovation citoyenne, à l'instar de Victoires populaires, ou accompagnant des personnes issues de la société civile à s'engager dans les institutions, comme le font Open Politics, le Collège citoyen de France ou encore l'Académie des futurs leaders. Les influenceurs climat prennent position et des initiatives de grande ampleur voient le jour pour inciter au vote, comme le fait notamment A Voté. Cet écosystème bricole avec trois bouts de ficelle, mais grandit, poussé par le besoin citoyen d'agir.

Néanmoins, le chemin reste semé d'embûches. Il faut un travail de pédagogie colossal : redéfinir ce que signifie la démocratie aujourd'hui, rappeler qu'elle ne se réduit pas au scrutin, qu'elle implique la liberté d'expression, le pluralisme des médias, l'indépendance de la justice, la transparence du pouvoir. Il faut convaincre que défendre la démocratie, ce n'est pas soutenir tel ou tel gouvernement, c'est garantir que chacun puisse exprimer ses idées librement et dans un cadre pacifié.

1. La Concorde vise notamment à mobiliser des financements auprès de particuliers afin de soutenir les organisations œuvrant pour une démocratie apaisée, innovante et durable, et compte lever et redistribuer, *a minima*, dix millions d'euros avant 2027. La Concorde a quatre axes de travail : garantir une information fiable ; favoriser l'écoute et le dialogue pour un débat public apaisé ; faciliter l'engagement citoyen dans la vie démocratique ; protéger les défenseurs de la démocratie. La Concorde soutient à date dix projets.

Une autre tension forte réside dans le choix des organisations à soutenir. Le désir d'être transpartisan, voire apolitique, se heurte à la réalité : la majorité des acteurs de terrain engagés pour la démocratie ont des opinions, des convictions, parfois des affiliations. Doit-on les écarter pour rester « neutres » ? Ou accepter qu'une démocratie vivante repose aussi sur une diversité de voix, y compris celles qui dérangent ?

Dans le même temps, les forces antidémocratiques ne se posent pas ces questions. Elles investissent massivement dans la bataille idéologique, dans les médias, dans le champ électoral. Elles avancent avec clarté, souvent avec cynisme, mais toujours avec détermination. Face à cela, les fonds pro-démocratiques hésitent, s'autocensurent, redoutent d'être accusés d'ingérence ou de militantisme. Mais peut-on rester timide quand l'essentiel est en jeu ?

La philanthropie démocratique rencontre les mêmes écueils que les grands combats d'intérêt général de ces dernières années : la migration, le féminisme, la défense du vivant étaient des sujets perçus comme radicaux, les fondations étaient craintives et les voyaient comme trop politiques. Certains pionniers

ont pourtant choisi de les soutenir, emportant avec eux jusqu'aux fondations d'entreprise, les plus fébriles de toutes, qui en ont fait leur priorité – à l'image de la Fondation de France ou encore du fonds de dotation Advens for People and Planet.

Il est temps de reconnaître que la démocratie doit devenir un combat actif, collectif et surtout essentiel. Parce que si elle s'effondre, toutes les autres luttes deviennent vaines. Sans démocratie, il n'y a ni politique climatique ambitieuse, ni égalité réelle, ni protection des plus vulnérables. Il n'y a que la réaction, la défense, l'urgence. Plus de vision, plus d'avenir partagé.

Nous devons donc avoir le courage de dire que tout ne sera pas parfait. Que les lignes sont floues. Que le risque d'erreur existe. Acceptons les imperfections de la démocratie. Et de nous battre pour la préserver, la renforcer, la réinventer.

La démocratie est la mère de toutes les batailles, la clé de voûte de toutes les causes. Elle doit aussi, désormais, être le combat de toutes et tous.

GOTV¹ dans le monde, les nouvelles formes de mobilisation électorale

– Noé Girardot-Champsaur

Expert associé à la Fondation Jean-Jaurès, cofondateur du Comité d'action progressiste (CAP)

Viktor Orbán en Hongrie, Javier Milei en Argentine, Donald Trump aux États-Unis, Giorgia Meloni en Italie... La liste des pays où les régimes autoritaires sont déjà implantés ou s'installent est longue et s'allonge encore. Elle raconte, d'ailleurs, en creux une bataille culturelle entamée il y a des années grâce à un long travail de structuration, de récit et de formation, et à travers des émetteurs influents (médias, think tanks, acteurs économiques, réseaux sociaux, etc.) et des méthodes communes (arrivée par les urnes, dégradation des institutions, légalisation de pratiques autoritaires, etc.).

Si le camp progressiste semble avoir pris du retard, quelques signaux d'espoir sont néanmoins aujourd'hui portés à travers le monde par des mouvements organisés, pensés et structurés. Tour d'horizon.

Indonésie : mener une campagne numérique face à l'illibéralisme

Avec 270 millions d'habitants, 17 000 îles et 800 000 bureaux de vote, l'Indonésie est en elle-même un défi électoral alors même que son système démocratique est largement défaillant. Confronté à de profondes inégalités², le pays voit les irrégularités démocratiques se multiplier depuis 2019 avec des

opérations de censure numérique, des attaques contre l'opposition, etc. En 2024, pourtant, le candidat indépendant Anies Baswedan arrive deuxième de l'élection présidentielle, avec 25 % des voix, derrière Prabowo Subianto, gendre de l'ancien dictateur Soeharto (1967-1998), soutenu par Joko Widodo, le président sortant, qui rassemble 59 % des suffrages. Comment y est-il arrivé ?

L'Indonésie est un pays jeune : réunis, les *millennials* et la génération Z représentent ainsi environ 56 %³ du corps électoral. La dimension numérique des campagnes électorales est devenue un enjeu stratégique et, avec elle, l'obsession de générer de la viralité par ses contenus. Pour y arriver, la campagne d'Anies Baswedan a donc développé toute une infrastructure numérique grâce à une diversité d'outils – *pool* de créateurs de contenu, de diffuseurs de contenu, bénévoles en ligne, *social listening*⁴, intelligence artificielle (IA) générative pour améliorer et générer des contenus, mesures d'impact des contenus, etc. – et grâce à une diversité de formats – réseaux sociaux (TikTok, mêmes sur les différentes plateformes, etc.), publicités ciblées, gestion et mobilisation des bases de contacts recueillis (CRM) grâce aux sms, WhatsApp, mails, etc.

Au-delà de la méthodologie, le contenu le plus efficace est celui qui est organique, c'est-à-dire lorsqu'il se diffuse naturellement rapidement et de manière imprévisible. Cette efficacité ne peut pas être fabriquée. Elle repose sur l'existant et la capacité à exploiter

1. *Get Out To Vote* : opération de mobilisation électorale.

2. D'après Oxfam, sur 254 millions d'habitants, 30 millions vivent sous le seuil de pauvreté alors que les écarts de richesses augmentent (voir la page « Indonésie » sur le site internet d'Oxfam).

3. « Beyond the Ballot: The Unconventional Path of Anies Baswedan's 2024 Election Campaign », Center for Digital Society, 22 mai 2024.

4. Le *social listening* désigne les méthodes d'écoute et d'analyse des réseaux sociaux pour en comprendre les dynamiques.

le bon endroit au bon moment en se reposant sur des vecteurs d'engagement des plateformes : si le contenu est distrayant, touchant, inspirant ou, dit autrement, vecteur d'une émotion positive.

L'efficacité du contenu numérique repose aussi sur la capacité de la campagne à comprendre les ressorts culturels actuels du pays et les grands enjeux générationnels – en l'occurrence, pour l'Indonésie, la popularité de la K-pop et la figure du père en réponse à une société sans parents¹. À travers une dynamique joyeuse, rassembleuse, dynamique, exploitant les références de la culture populaire, la campagne d'Anies Baswedan a, en effet, réussi à créer un élan, sans pour autant trahir la personnalité du candidat. Au lieu de suivre le phénomène porté par d'autres candidats se mettant par exemple en scène en train de danser pour créer une image accessible, cette campagne s'est concentrée sur les forces du candidat : une figure paternelle, portant des idées, avec de l'humour et la volonté d'unir son pays.

Slovénie : occuper le terrain pour renverser le jeu électoral

Focus sur un tout petit pays d'Europe centrale d'à peine plus de 2 millions d'habitants : la Slovénie. Là-bas, une organisation appelée l'Institut du 8 mars a déclenché seize référendums sur la préservation de l'eau, les violences sexuelles ou l'indépendance des médias, remportés à chaque fois, pour changer les lois du pays. À la tête de cette organisation, l'activiste Nika Kovac résume leur méthode de la manière suivante : « Nous choisissons un objectif clair lié à la modification de la loi ; nous recueillons les témoignages des gens ; nous les partageons ; et nous incitons les gens à agir. Jusqu'à présent, nous n'avons perdu aucune campagne² ».

En 2022, alors que les élections générales approchent, le pays est toujours aux mains d'un Premier

ministre nationaliste et réactionnaire, Janez Jansa. L'Institut qui contribue à organiser des manifestations chaque semaine cherche de nouvelles manières d'agir pour mettre fin à la résignation et renverser le gouvernement dans les urnes. L'Institut contribue alors à organiser la plus grande opération de *Get Out To Vote* de l'histoire de la Slovénie.

Comment ? En reprenant la méthode utilisée pour les référendums et transposée au contexte électoral. L'Institut du 8 mars décide ainsi de porter une proposition de loi pour offrir un nouveau départ au pays. Celle-ci a un objectif : unir une majorité de citoyens contre le gouvernement. Reposant sur la consultation de plus de 1 000 citoyens, cette proposition de loi sert ensuite d'outil de mobilisation : elle permet de collecter des signatures autour de propositions reposant sur des valeurs consensuelles parmi les Slovènes (en faveur de la solidarité, de l'égalité, de l'éducation, de la santé publique et du soutien aux plus précaires) ; pour être ensuite proposée à l'opposition politique avec la promesse que, une fois au pouvoir, chaque parti qui s'engagera à la faire voter en préambule de son action sera soutenu par la société civile. Une coalition de partis sociaux-libéraux est ainsi soutenue par l'ensemble de la société civile.

La méthode de campagne est toujours la même : collecte et mise en valeur de témoignages de la vie des gens, mise en récit de la façon dont la loi permettrait d'améliorer la vie des citoyens, campagne autour d'idées et de valeurs et non pas de partis ou d'organisations. Elle vise un même objectif : convaincre les citoyens qu'en se mobilisant, ils peuvent faire la différence. Résultat : 20 % de participation supplémentaire plus tard, le gouvernement autoritaire est battu et la coalition progressiste arrivée au pouvoir fait adopter la proposition de loi qui a structuré la campagne.

1. En Indonésie, de nombreux enfants grandissent sans ou avec un seul parent. Ainsi en 2000, 4,4 millions d'enfants vivaient avec un seul parent, et 2,15 millions sans aucun des deux. Voir « Indonésie. État de situation », ISS, mars 2013.
2. Nika Kovac, « I led the campaign that helped unseat Slovenia's right wing prime minister », Open Democracy, 4 mai 2022.

États-Unis : développer les réseaux et les compétences pour faire gagner les progressistes

L'actualité politique américaine récente a été marquée par la victoire à la primaire démocrate de Zohran Mamdani pour l'élection municipale à New York le 24 juin 2025. C'est l'aboutissement d'une campagne joyeuse, incarnée, efficace sur les réseaux sociaux et très présente sur le terrain, organisée autour de mesures en lien avec la vie quotidienne (logement, transport, santé, etc.). Tous ces éléments participent de mêmes méthodes de mobilisation citoyenne et électorale portées aux États-Unis par un riche écosystème, notamment issu des différentes campagnes du sénateur Bernie Sanders.

L'émergence de cet écosystème a notamment été le fruit du travail d'organisations comme Brand New Congress et surtout Justice Democrats, à l'origine de l'émergence de la Squad en 2018, c'est-à-dire des quatre femmes qui furent les nouvelles incarnations de la branche progressiste du Parti démocrate au Congrès : Alexandria Ocasio-Cortez, Ayanna Pressley, Ilhan Omar et Rashida Tlaib. Si le groupe s'est étoffé depuis avec près d'une quinzaine d'élus supplémentaires, comme Greg Casar ou Summer Lee en 2020 et 2022, celui-ci est avant tout le résultat d'une nouvelle approche de la politique.

Depuis 2016, Justice Democrats a ainsi identifié et recruté puis formé et accompagné de nouvelles

figures politiques partageant le vécu des injustices auxquelles les classes moyennes et populaires font face, des figures reconnues pour leurs engagements locaux au service de leur communauté, et avec l'intention de passer à un nouvel échelon d'engagement global : la politique au sens électoral du terme.

Cette approche de la politique est davantage qu'une méthode. Elle ne se cantonne pas à des outils et à des stratégies, mais reflète une vision de la politique : une politique qui part de l'écoute des préoccupations des classes moyennes et populaires en allant taper à leur porte, qui s'intéresse aux enjeux de la vie quotidienne pour tirer des propositions capables de rassembler une majorité, qui pense la conquête du pouvoir en développant des infrastructures capables de faire grandir un mouvement et de le faire gagner.

Conclusion

Campagne numérique en Indonésie, de terrain en Slovénie, par le développement de réseaux et de compétences aux États-Unis : ces trois illustrations partagent une nouvelle approche de la politique. Elles ont en commun un rapport similaire à la manière de mobiliser et de raconter les combats pour leur donner toute leur ampleur : par la base, par le collectif, par les vécus.

Elles sont aussi autant de motifs d'espoir pour le camp progressiste où de nouvelles initiatives émergent et se structurent et décrivent peut-être la dynamique de l'internationale progressiste de demain.

La campagne invisible : quand la société civile prend le relais

– Elliot Lepers

Conseiller en communication stratégique ; il accompagne des ONG, syndicats, think tanks et personnalités politiques

– Julie Henches

Activiste écologiste ; elle a contribué à l'organisation des marches pour le climat au sein d'Alternatiba Paris

Une mobilisation citoyenne inédite, qui a comblé le vide laissé par les partis traditionnels

Il est 21h01 ce dimanche 9 juin 2024 quand Emmanuel Macron prononce le mot. Voilà bien une demi-heure qu'il était sur toutes les lèvres. Quand la dissolution nous percute, les notifications déferlent, les boucles WhatsApp vibrent dans tous les sens. On commence à peine à comprendre l'ampleur du séisme. Rendez-vous est pris à 22 h 30 pour un Zoom avec une cinquantaine d'acteurs de la société civile pour exprimer, analyser et poser ensemble les priorités des jours à venir. Dans leurs QG, les états-majors des partis multiplient les réunions de crise, à l'image des quatre semaines qui vont suivre : deux campagnes parallèles. L'officielle, portée dans les partis et sur les plateaux télé, et l'activiste, menée discrètement par des collectifs spontanés et des ONG.

Ce qui se met en branle, c'est un déploiement d'énergie sans précédent. *Phoning*, porte-à-porte géants, mobilisation d'influenceurs, les citoyens s'organisent. Un mois plus tard, à l'heure de l'inventaire, nombreux sont les journalistes politiques qui n'avaient pas entendu parler de cette campagne parallèle. Pourtant,

elle révèle comment les citoyens ont surgi dans l'élection pour empêcher l'accession au pouvoir du Rassemblement national (RN) et comment la société civile a réussi à organiser cette énergie.

Le contre-exemple des élections européennes

En contraste de la mobilisation à l'occasion des législatives anticipées, celle de la société civile en vue des élections européennes fait peu de bruit.

Si la participation électorale avait bondi aux élections européennes de 2019 par rapport à 2014, c'était surtout dû à la surmobilisation des jeunes (+12 points)¹, souvent mise en lien avec l'émergence d'un mouvement climat paneuropéen, porté par des marches massives jusqu'à la veille du scrutin et les grèves « Fridays for Future » dans les collèges et les lycées.

En 2024, la donne est très différente. Le climat ne fait plus la une. L'ambiance politique est morose. Les campagnes se succèdent pour attirer, en vain, la lumière sur les élections de début juin, tant de la part de l'Union européenne que des ONG. Les débats télévisés – sur les petites chaînes – passent inaperçus². C'est une élection en sous-marin, dans l'indifférence générale, portée par des candidats pour beaucoup peu connus, et avec la perspective inéluctable d'une victoire écrasante du RN. L'élection peine à faire son

1. « Eurobaromètre 91.5 », Parlement européen, septembre 2019.

2. Théo Verdier, *Une campagne française. Étude de la couverture médiatique des élections européennes*, Fondation Jean-Jaurès, 23 mai 2025.

chemin dans le débat national. Avant même de s'intéresser aux listes ou aux programmes, à trois mois des élections européennes, seuls 8 % des électeurs peuvent citer la date exacte du scrutin¹.

Quelques rares initiatives trouvent un bon écho médiatique, notamment le classement des programmes par le Réseau Action Climat² et Bloom³. Des influenceurs mobilisés par Louder, On Est Prêt et le Réseau Action Climat montrent l'importance de l'Europe sur des cas concrets. Certains posts font des beaux scores, dépassant les 10 000 engagements.

L'initiative citoyenne européenne My Voice My Choice, portée par plusieurs collectifs féministes européens pour un accès libre et sûr à l'avortement, collecte 500 000 signataires⁴ en trois mois et révèle l'importance de l'échelon européen pour les personnes mobilisées par les questions féministes. Comme un début de société civile européenne ?

Au final, même si la participation en 2024 sera légèrement en hausse par rapport à 2019 (51,5 % contre 50,1 %⁵), l'élection n'aura pas passionné les Français.

Législatives 2024 : quand l'urgence libère l'énergie

Le 9 juin 2024 change tout. Tous les facteurs d'attention se cumulent : l'effet de surprise, l'effet de

nouveauté, l'omniprésence médiatique... Et surtout l'éventualité pour Jordan Bardella de devenir Premier ministre qui semble inévitable, sondage après sondage. L'urgence crée l'affect, l'affect crée la mobilisation. Les forces de gauche et écologistes signent l'accord du Nouveau Front populaire. La vie politique bascule.

Offrir du pouvoir partagé

Très vite, la question s'impose à toutes et tous : comment mener campagne dans 577 circonscriptions, du jour au lendemain ? Et comment savoir où déployer le plus d'efforts pour faire la différence, en seulement deux week-ends ? Il faut décentraliser. Décentraliser l'analyse, l'initiative, la prise de décision et l'engagement, en créant du pouvoir accessible et appropriable par n'importe qui.

Tout le monde doit pouvoir s'engager. C'est ainsi qu'en quelques heures, une carte recensant tous les candidats du Nouveau Front populaire est mise en ligne par un collectif citoyen, dont les auteurs de cette contribution, avec les réseaux sociaux des candidats et, surtout, le lien de la boucle WhatsApp ou Telegram pour rejoindre leur campagne. Au fur et à mesure que les investitures sont confirmées, une équipe d'une dizaine de bénévoles se charge de collecter les données et de mettre à jour la carte.

1. « Eurobaromètre spécial 101.1 », Parlement européen, avril 2024.

2. Marie Bellan, « Européennes 2024 : le programme du RN à rebours des ambitions climatiques de l'Europe », *Les Échos*, 28 mai 2024 ; Julie Carriat et Matthieu Goar, « Élections européennes : une campagne marquée par le recul de l'ambition écologique », *Le Monde*, 23 mai 2024.

3. « Environnement : cette association évalue les votes des groupes politiques au Parlement européen », *Ouest-France*, 21 mars 2024.

4. « My Voice My Choice ECI hits half a million signataires, becoming the fastest-growing ECI in history », My Voice My Choice, 10 juin 2024.

5. Selon les données du ministère de l'Intérieur.

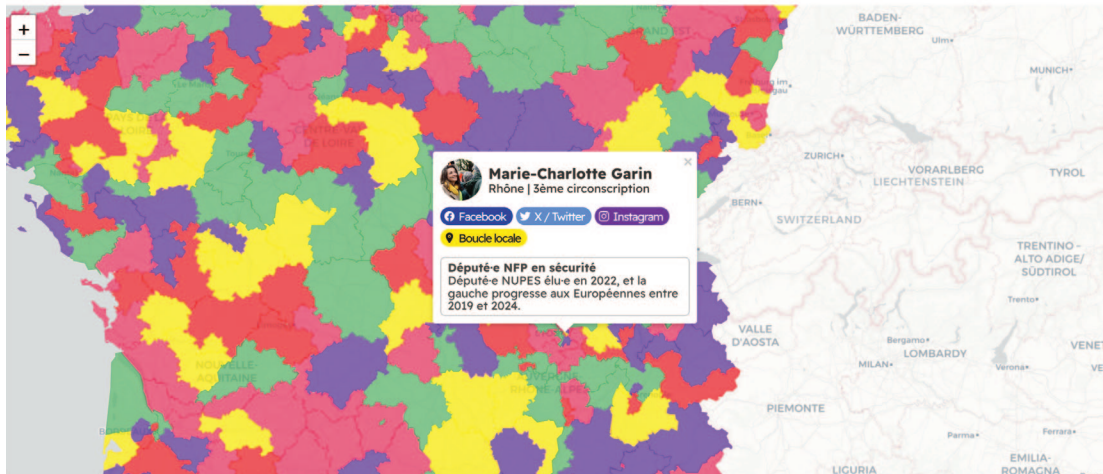
La carte des candidates et candidats du Nouveau Front populaire

CE SERA FRONT POPULAIRE

La carte des candidates et candidats du rassemblement à gauche

JE VEUX PARTICIPER À LA CAMPAGNE

JE VEUX AJOUTER OU MODIFIER UNE INFO



Mais l'enjeu ensuite est de savoir où le RN est en mesure de constituer une majorité, pour concentrer l'effort dans les circonscriptions clés. Quand on sait que 15 % des sièges se sont joués à moins de 5 points d'écart, c'est un instrument décisif. En s'appuyant sur l'évolution des résultats entre les européennes de 2019 et celles de 2024 rapportée à chaque circonscription, modulant les cas particuliers des législatives de 2022, un score de danger et de gagnabilité est calculé, qui sera vérifié dans 95 % des circonscriptions. Cela permet à chacun de pouvoir savoir ce qu'il en est de sa circonscription et de s'y engager, ou de trouver où s'impliquer à côté de chez lui.

Pour le second tour, un « pôle data citoyen » est créé, constitué des *data scientists* indépendants qui s'étaient mobilisés spontanément dans les premières semaines. À 8 heures le lendemain du premier tour, la carte des circonscriptions les plus gagnables et les plus à risque est mise à jour, prête pour les cinq derniers jours de campagne.

Installer un récit de victoire

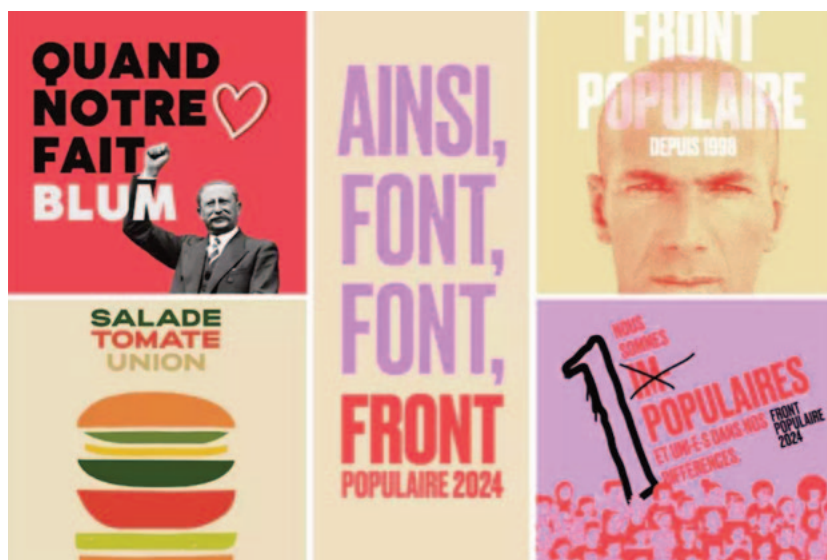
Dans ce contexte, la priorité pour permettre une mobilisation massive, notamment de dizaines de milliers

de personnes qui n'avaient, pour certaines, jamais milité, est de donner un débouché d'espoir à ces élections anticipées. Contrairement aux élections européennes qui viennent de s'achever, ce scrutin éclair ne s'inscrit pas dans la continuité d'un an de sondages défaitistes pour la gauche. Une ouverture apparaît. Il devient possible de montrer que les députés sortants seraient en grande majorité réélus et de visualiser tous les territoires où une victoire est envisageable, pour tracer le chemin vers une majorité.

Les mots d'ordre sont clairs et optimistes – « Cette fois on gagne », « 5 jours pour gagner » – et donnent le change au « Vivement le 9 juin » du RN qui avait plombé l'horizon des mois précédents.

Des artistes créent des dizaines de visuels autour du programme du Nouveau Front populaire, de l'union réussie ou de la menace du RN, à coups de « Quand notre cœur fait Blum » ou « Salade tomate union », visuels qui se retrouvent spontanément collés sur les murs des villes, transformés en pancartes lors des manifestations ou détournés par les candidats, permettant l'émergence d'un langage visuel commun, festif et ambitieux.

Affiches compilées par Reporterre à partir du site 24x36.art



© 24x36.art

Mais il faut aussi rester vigilants aux contre-récits. Ainsi, quand la fachosphère détourne les images d'un rassemblement en soutien à Gaza pour faire enfler la rumeur que les drapeaux palestiniens auraient « remplacé » les drapeaux tricolores dans les rangs du Nouveau Front populaire¹, les militants s'organisent. Plusieurs dizaines de drapeaux tricolores fleurissent alors dans la foule lors du dernier meeting de la campagne. À l'arrivée, le bleu, blanc, rouge est présent sur toutes les images. Le rappeur Prince Waly monte même sur scène enveloppé dans un drapeau, et improvise un discours sur l'urgence de ne pas abandonner les symboles de la République à l'extrême droite². La gauche peut à la fois défendre la République et s'opposer aux massacres de civils.

Outiller la mobilisation

Avec plus de 400 000 visites sur les cartographies de campagne, l'étape suivante consiste à déployer les bonnes tactiques dans un temps réduit. Le collectif Victoires populaires organise des séances massives de *phoning* à destination de 260 000 électeurs progressistes.

Après le premier tour, 100 000 messages sont envoyés aux candidats arrivés en troisième position pour qu'ils se désistent. Plus de 50 000 militants sont formés en ligne lors de webinaires géants.

Les Convois de la victoire et Circos Pivots fournissent un travail de mobilisation de terrain tentaculaire, envoyant plus de 2 000 volontaires pour des tournées de porte-à-porte dans des circonscriptions qui ont besoin de renfort. Douze militantes se rendent dans les Hautes-Pyrénées pour faire la campagne de Sylvie Ferrer (La France insoumise), une vingtaine en Côte-d'Or pour celle de Catherine Hervieu (Les Écologistes), et ainsi sur trente circonscriptions. 60 % des circonscriptions où Circos Pivots s'est mobilisé au second tour ont élu le Nouveau Front populaire, dont douze avec moins de 3 000 voix d'avance.

Dans les quartiers populaires, Ghatt'Up, Destins liés et des associations de quartiers ainsi que des médias comme le Bondy Blog, booska-p ou Echo Banlieues fédèrent les habitants et les acteurs de terrain lors d'événements populaires et familiaux. Quelques centaines de maillots de l'équipe de France floqués des dates du scrutin s'arrachent, déjà collectors.

1. « Victoire du Nouveau Front populaire, attention à ces images sorties de leur contexte », AFP Factual, 11 juillet 2024.

2. « Il est à nous ce drapeau, on va pas le laisser aux fachos », Streetpress, 4 juillet 2024.

Posts Instagram de memespourcoolkidsfeministes, cht.am, sally, mateobales camilleetjustine, greenetsoimeme, francois_malaussena, camilleetienne_



Il faut aussi mentionner le travail des journalistes. Les médias d'investigation *Streetpress*, *Mediapart*, *Libération* multiplient les révélations. En parallèle, des collectifs d'enquêteurs citoyens s'attèlent également à la tâche en s'auto-organisant, notamment sur des groupes Discord en ligne¹, et mettent au jour le vrai visage des candidats du RN. Cet effort conjoint condamne les fantasmes de respectabilité du « plan Matignon » orchestré pour Jordan Bardella. De la même manière, les débats locaux organisés par France 3 exposent l'impréparation et l'amateurisme des meilleurs espoirs du RN.

En ligne, les influenceurs et influenceuses prennent la parole comme jamais auparavant. Ce sont plus de 400 créateurs et créatrices de contenu qui se retrouvent sur un groupe WhatsApp pour organiser la mobilisation à l'appel de Louder². Streamers, youtubers, instagrammers, TikTokers, c'est parfois la première fois qu'ils s'aventurent à donner une opinion politique. Accompagnés par les recommandations de messages, ils et elles trouvent les bons mots pour mobiliser leur base dans ce moment majeur pour la démocratie. Les membres du groupe s'organisent par sujets (féminisme, antiracisme, écologie, Gaza, etc.), s'invitent mutuellement à publier leurs posts en

commun pour monter en visibilité. Sous la bannière du « Stream populaire », plus de 300 personnalités d'Internet signent une tribune³ pour s'engager au nom de la diversité de leurs communautés. En parallèle, un travail de fourmi est également déployé pour identifier des micro-influenceurs locaux et pour recenser les groupes Facebook d'habitants auprès desquels relayer les appels au vote dans la ruralité.

Assez tôt, Squeezie, deuxième plus gros influenceur francophone (19 millions d'abonnés en août 2024), partage « une lettre aux jeunes qui le suivent » qui engrange près de 2 millions de likes. Jordan Bardella se sentira obligé de répondre, obtenant quatre fois moins d'engagement.

En face, les influenceurs d'extrême droite sont dépassés. Mieux, ils prennent des notes.

Confirmer l'essai : comment reproduire l'exploit ?

Cette fois, la mobilisation a payé. Le pire a été évité, quelques mois de répit obtenus, et toute une nouvelle génération de militants a vu que mener une campagne joyeuse et collective pouvait se concrétiser

1. Thibaut Schepman, « À l'origine des révélations sur la centaine de "brebis galeuses" du RN », *La revue des médias*, INA, 9 juillet 2024.
 2. « Législatives : plus de 200 influenceurs se mobilisent pour "faire barrage" à l'extrême droite », BFMTV, 13 juin 2024.
 3. « Plus de 300 personnalités d'Internet appellent à se mobiliser : l'histoire nous regarde ! », *Le Club de Mediapart*, 17 juin 2024.

dans les résultats qui s'affichent le dimanche soir à 20 heures.

Mais rien n'est gagné. Le RN n'a jamais rassemblé autant de voix, les forces progressistes sont éparpillées et les prochaines élections arrivent à toute vitesse. Un échantillon de ce qui est possible a été démontré. L'enjeu désormais est la prochaine fois. Est-ce que les citoyens seront toujours là ? Est-ce que l'énergie sera la même ? Est-ce que la société civile sera au rendez-vous ?

En premier lieu, il est urgent que toutes les administrations, toutes les institutions, tous les établissements recevant du public s'attellent à l'enjeu de la mal-inscription et engagent la bataille de la mémorisation des dates du scrutin et de l'accès au droit de vote.

D'abord, la tâche est grande pour les partis et les figures politiques. Aujourd'hui, leurs structures sont loin d'être les espaces d'apprentissage, d'émancipation, de rencontre et de sécurité que devraient être les collectifs militants. Le sursaut d'engagement en est la preuve, il n'y a pas de démobilitation massive, il manque simplement des cadres enthousiasmants et de confiance pour donner envie de les rejoindre. Les partis politiques doivent pouvoir s'ouvrir structurellement à la société civile, apprendre les nouveaux langages militants, accepter de collaborer. Ils bénéficient de millions d'euros de financements publics¹. Comme l'ont montré les élections présidentielles aux États-Unis qui ont longtemps servi de laboratoires pour faire émerger de nouvelles technologies de campagne pour le camp démocrate², les partis pourraient revendiquer un rôle de plateforme pour mettre à disposition les outils, les données et les ressources qui manquent cruellement à la société civile.

Il est temps pour les partis d'apprendre à déléguer. On l'a vu en 2022 et en 2024, l'union est une clé de la mobilisation, parce qu'elle évite aux soutiens potentiels d'avoir à choisir un camp plutôt qu'un autre et d'en assumer les conséquences. C'est également ce qui a permis aux organisations syndicales comme la CGT de prendre la décision historique d'appeler au vote³. Une autre clé peut être de donner sérieusement de l'espace pour que des représentants associatifs puissent s'engager en politique. Il manque 100 sièges à la gauche et aux écologistes pour avoir une majorité à l'Assemblée nationale. Ces 100 circonscriptions de conquête sont déjà identifiées. Pourquoi ne pas commencer à faire campagne dès aujourd'hui, en désignant sans attendre les personnes ancrées localement qui seront capables de les faire basculer ?

Enfin, la société civile a également une responsabilité forte. Elle doit apprendre des atelages éphémères nés dans l'urgence pour aller vers des infrastructures en mesure de systématiser et de professionnaliser son action : canaliser l'énergie, multiplier les forces, organiser les relais. Sans perdre de vue qu'en plus de coordonner des volontaires, l'objectif ultime est de cadrer la conversation qui conditionne l'élection. Zohran Mamdani, qui vient de remporter la primaire démocrate pour les élections municipales à New York, en est un exemple inspirant. Sa campagne a pu servir de plateforme à toutes les forces progressistes confluentes, des associations aux créateurs et créatrices de contenus.

La suite, c'est de ne pas arrêter une seule semaine de faire campagne, pour regagner voix par voix une majorité. L'enjeu ne peut plus seulement être de réussir l'impossible dans l'énergie du désespoir, mais de faire advenir des forces permanentes capables de rebattre les cartes pour les deux ans qui viennent.

1. Décret n°2024-77 du 2 février 2024 pris pour l'application des articles 8, 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique.

2. Micah L. Sifry, « Living with VANxiety: The Present and Future of Progressive Movement Tech », micahsifry.com, 29 avril 2023.

3. « Face à l'extrême droite, le front populaire ! », CGT, 11 juin 2024.

Table des matières

- 01 Introduction
Pour une démocratie inclusive et ouverte
_Dorian Dreuil, Clémence Pène
- 07 « Remettre du vent dans les voiles de la démocratie » :
les attentes des Français vis-à-vis du fonctionnement des institutions
_Mathieu Gallard
- 12 Le (p)référendum, un remède à la lassitude politique des Français ?
_Anne-Lise Bance, Coline Serra
- 19 Le vote à 16 ans : le sens de l'Histoire
_Adeline Hazan
- 24 Le droit de vote des résidents étrangers : le suffrage (vraiment) universel
_Habiba Bigdade
- 31 Réconcilier l'entreprise et le politique : l'entreprise au défi
de la démocratie
_Clara Michielini
- 37 Une philanthropie pour la démocratie
_Alice Barbe, Caroline Span
- 41 GOTV dans le monde, les nouvelles formes de mobilisation électorale
_Noé Girardot-Champsaur
- 44 La campagne invisible : quand la société civile prend le relais
_Elliot Lepers, Julie Henches

A Voté est une organisation non gouvernementale (ONG) française de défense des droits civiques et du progrès démocratique. Créée en juin 2021, l'association s'engage pour encourager la participation électorale et pour lutter contre la mal-inscription sur les listes électorales. Indépendante et apaisane, A Voté mène des campagnes inédites et innovantes de sensibilisation, de mobilisation citoyenne et de plaidoyer pour une démocratie plus ouverte et plus inclusive. En 2024, A Voté a remporté le Grand Prix de la démocratie organisé par l'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste (ASPDH) pour son action en faveur de la participation électorale des jeunes.

www.a-vote.org

Reconnue d'utilité publique dès sa création, la Fondation Jean-Jaurès est la première des fondations politiques françaises. Elle est présidée par **Jean-Marc Ayrault**.

Indépendante, européenne et sociale-démocrate, elle se veut depuis plus de trente ans un lieu de réflexion, de dialogue et d'anticipation.

La collection des « Rapports », dirigée par **Laurent Cohen** et **Jérémy Peltier**, répond à l'ambition de faire naître analyses pertinentes et propositions audacieuses, mais aussi de mettre cette production intellectuelle et politique au service de tous.

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org

Derniers rapports et études :

07_2025 : Brutalité : code source de notre époque
Lennie Stern

07_2025 : Le service public à l'épreuve de l'intelligence artificielle
Émilie Agnoux, Johan Theuret (coord.)

06_2025 : La « troisième gauche ». Enquête sur le tournant post-sociétal de la gauche européenne
Renaud Large (coord.)

06_2025 : Employés à domicile : connaître et reconnaître
Agathe Cagé, Serge Da Mariana, Édouard Lecerf, Leïla Hicheur

06_2025 : Solidarité internationale : la lucidité des Français
Hakim El Karoui, Gilles Finchelstein, Hervé Le Bras, Rémy Rioux

06_2025 : Brèves d'Olympe, et autres souvenirs de Paris 2024
Pierre Brémond

06_2025 : Un an après : les Jeux olympiques, la France et moi
Collectif

06_2025 : Et si l'IA était au service de la démocratie ? L'exemple du Grand débat national
Bassem Asseh, Dorian Dreuil, Antoine Jardin, Hugo Micheron, Simon-Pierre Sengayrac,
Daniel Szeftel

06_2025 : La France à table, 2^e édition. Tensions et mutations autour de notre rapport
à l'alimentation
Agnès Crozet, Guénaëlle Gault

06_2025 : Métropoles et grandes villes en 2045. Quatre concepts pour réinventer la ville
Dylan Buffinton

-  [fondationjeanjaures](#)
-  [@j_jaures](#)
-  [fondation-jean-jaures](#)
-  www.youtube.com/c/FondationJeanJaures
-  [fondationjeanjaures](#)
-  [fondationjeanjaures](#)
-  [fondationjjjaures.bsky.social](#)
-  bit.ly/4g6UANC

Abonnez-vous !



www.jean-jaures.org


Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS